



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

### La relation entre le moment où les programmes correctionnels sont achevés et les résultats en matière de récidive

2022 N° R-439

ISBN: 978-0-660-42038-7

Cat. No. : PS83-5/R439F-PDF

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



**La relation entre le moment où les programmes correctionnels sont achevés  
et les résultats en matière de récidive**

Kaitlyn Wardrop

et

Chelsea Sheahan

Service correctionnel du Canada

2022



## **Remerciements**

De nombreuses personnes ont rendu cette étude possible. Les personnes œuvrant au sein de la Division de l'évaluation, de la Division des programmes de réinsertion sociale, du Secteur des délinquantes et de la Direction des initiatives pour les Autochtones ont toutes fourni des commentaires inestimables sur la proposition de projet et le rapport provisoire. Nous aimerions également remercier Joey Hodges d'avoir compilé la littérature empirique antérieure dans ce domaine et Manny Tanga pour sa rétroaction et son aide concernant la mise en page du rapport. De plus, nous sommes reconnaissants pour les commentaires utiles fournis par Geoff Wilton sur le rapport provisoire.



## Sommaire

**Mots clés :** *programmes correctionnels, moment prévu des programmes, réinsertion sociale, récidive.*

Ces dernières années, le Bureau du vérificateur général (BVG) a recensé des préoccupations concernant un accès opportun aux programmes correctionnels destinés aux délinquants sous responsabilité fédérale et l'achèvement de ceux-ci (BVG, 2015; 2016; 2017). Une récente évaluation menée par le Service correctionnel du Canada (SCC) a exploré davantage cette question (SCC, 2020). On a constaté que le concept d'accès opportun à des programmes correctionnels n'a pas été défini dans les politiques du SCC; par conséquent, il n'est pas précisé à quel moment durant leur peine les délinquants devraient participer à des programmes. Par ailleurs, très peu d'études empiriques évaluant s'il est préférable de se concentrer sur les efforts de réadaptation au début de la peine en milieu carcéral des délinquants ou plus près de leur libération estimée de l'établissement carcéral ont été effectuées.

En réponse à une recommandation comprise dans le récent rapport d'évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale du SCC (SCC, 2020), le but de l'étude de recherche actuelle est d'examiner la relation entre le moment de l'achèvement des programmes et les résultats en matière de récidive afin de déterminer le moment optimal pour la prestation des programmes tout au long de la peine d'un délinquant.

Une cohorte de délinquants condamnés à une peine de durée déterminée et libérés pour la première fois de leur détention sous responsabilité fédérale entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2020, qui ont suivi un programme principal du MPCCI ou le PCD, ont été inclus dans l'étude. Les délinquants ont été exclus de l'échantillon final s'ils avaient un programme non terminé dans leur dossier, car cela aurait pu influencer le moment où ils ont terminé leur premier programme principal. On a ainsi obtenu un échantillon final de 7 367 délinquants et de 1 266 délinquantes (20,2 % et 31 % d'Autochtones, respectivement).

Les résultats montrent qu'il existe souvent une relation significative entre le moment où le premier programme principal est achevé et les résultats en matière de récidive. En particulier, alors que la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et la réincarcération pour quelque raison que ce soit était inexistante ou faible, la corrélation était plus prononcée avec la réincarcération pour une nouvelle infraction. Dans le cas de tous les programmes examinés, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine purgée au moment de l'achèvement du programme, on observe une réduction de 3 à 6 % de la probabilité de retourner en détention pour une nouvelle infraction. Il est à noter que les réductions des taux de récidive semblent largement plafonner après la date d'admissibilité des délinquants à la semi-liberté. Les résultats de la médiation ont montré que si l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement atténuait parfois l'effet de l'achèvement plus précoce du programme principal, cela n'annulait pas complètement les avantages de l'achèvement d'un programme principal plus tard durant la peine.

Les résultats actuels représentent une contribution importante à notre compréhension de la façon

d'optimiser l'efficacité des programmes correctionnels. Les délinquants qui terminent un programme correctionnel peu avant leur mise en liberté bénéficient probablement du caractère récent de l'expérience et sont mieux à même d'appliquer les compétences acquises aux situations difficiles auxquelles ils sont confrontés dans la collectivité. Le moment optimal de l'achèvement du programme semble être juste avant l'admissibilité à la semi-liberté, car cela permet d'équilibrer la nécessité de préparer les délinquants à leur libération le plus tôt possible et les résultats positifs en matière de récidive.





## Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| Remerciements .....   | ii  |
| Sommaire .....  | iii |
| Table des matières .....  | iv  |
| Liste des tableaux .....  | v   |
| Liste des figures .....   | vi  |
| Liste des annexes .....   | vi  |
| Introduction.....   | 1   |
| Le modèle de programme correctionnel fédéral canadien .....   | 3   |
| Étude actuelle.....   | 7   |
| Méthode.....  | 9   |
| Participants .....  | 9   |
| Données et mesures.....   | 11  |
| Procédure/Approche analytique.....  | 16  |
| Résultats .....   | 19  |
| Moment de l'achèvement du programme principal.....  | 19  |
| Association du moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de<br>récidive ..... | 22  |
| Programme d'intensité modérée du MPCCI-VM .....   | 23  |
| Programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS)..                          | 25  |
| Programmes hybrides d'intensité modérée du MPCCI .....  | 27  |
| Programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCCI et du MPCIA .....                            | 28  |
| Programmes d'intensité élevée du MPCCI.....   | 30  |
| PCD .....   | 32  |
| PCDA.....   | 34  |
| Analyse.....  | 36  |
| Limites et orientations futures .....   | 39  |
| Conclusions .....   | 41  |
| Bibliographie.....  | 42  |



## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 .....   | 10 |
| <i>Information sur les profils types</i> .....  | 10 |
| Tableau 2 .....   | 13 |
| <i>Fréquence de l'achèvement du premier programme principal</i> .....   | 13 |
| Tableau 3 .....   | 15 |
| <i>Comparaison de la quantité de données manquantes et de la capacité de l'EFS et de l'IRC de prédire toute réincarcération</i> .....   | 15 |
| Tableau 4 .....   | 19 |
| <i>Statistiques descriptives concernant la proportion de temps entre l'achèvement du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine</i> ..... | 19 |
| Tableau 5 .....   | 23 |
| <i>Aperçu de l'association entre le moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de récidive</i> .....   | 23 |
| Tableau A1 .....  | 45 |
| <i>Comparaison entre les personnes qui ont achevé ou non des programmes</i> .....   | 45 |
| <sup>a</sup> Les infractions violentes comprenaient celles visées à l'annexe 1 ou les homicides. ....   | 45 |
| Tableau A2.....   | 47 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCI-VM et toute révocation</i> .....  | 47 |
| Tableau A3.....   | 48 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCI-VM et toute nouvelle infraction</i> .....   | 48 |
| Tableau A4.....   | 50 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute révocation</i> .....   | 50 |
| Tableau A5.....   | 52 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute nouvelle infraction</i> .....                                | 52 |
| Tableau A6.....   | 54 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme hybride du MPCI-VM et du MPCIA-VM et toute révocation</i> .....   | 54 |
| Tableau A7.....   | 56 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement du programme hybride du MPCI-VM et du MPCIA-VM et toute nouvelle infraction</i> .....  | 56 |
| Tableau A8.....   | 58 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCI et du MPCIA et toute révocation</i> .....  | 58 |
| Tableau A9.....   | 60 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme pour délinquants sexuels du MPCI et du MPCIA et toute nouvelle infraction</i> .....   | 60 |
| Tableau A10.....  | 62 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCI et</i>   |    |

|  |    |
|--|----|
| <i>toute révocation</i> .....  | 62 |
| Tableau A11.....   | 63 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCCI et</i> |    |
| <i>toute nouvelle infraction</i> .....   | 63 |
| Tableau A12.....   | 64 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du PCD et</i>   |    |
| <i>toute révocation</i> .....  | 64 |
| Tableau A13.....   | 65 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCD et</i>  |    |
| <i>toute nouvelle infraction</i> .....   | 65 |
| Tableau A14.....   | 66 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCDA et</i> |    |
| <i>toute révocation</i> .....  | 66 |
| Tableau A15.....   | 67 |
| <i>Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCDA et</i> |    |
| <i>toute nouvelle infraction</i> .....   | 67 |



## Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| <i>Figure 1.</i> Processus de médiation .....   | 18 |
| <i>Figure 2.</i> Proportion de temps écoulé entre l'achèvement du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine .....                            | 21 |
| <i>Figure 3.</i> Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment où le programme d'intensité modérée du MPCII-VM est achevé .....   | 24 |
| <i>Figure 4.</i> Prévalence des résultats en matière de récidive selon le moment où le programme est terminé pour les programmes d'intensité modérée du MPCIIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) ..... | 26 |
| <i>Figure 5.</i> Prévalence des résultats de la récidive selon le moment de l'achèvement du programme pour les programmes hybrides du MPCII et du MPCIIA .....  | 28 |
| <i>Figure 6.</i> Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment où le programme est terminé pour les programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCII et du MPCIIA.....          | 29 |
| <i>Figure 7.</i> Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme pour les programmes d'intensité élevée du MPCII.....  | 31 |
| <i>Figure 8.</i> Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD.....   | 33 |
| <i>Figure 9.</i> Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCDA.....  | 35 |

## Liste des annexes

|  |    |
|--|----|
| Annexe A : Résultats supplémentaires ..... | 45 |
|--|----|





## Introduction

Bien que, historiquement, on ait cru que peu de programmes correctionnels avaient un effet de réadaptation sur les délinquants (Lipton, Martinson et Wilks, 1975; Martinson, 1974; 1976), d'importantes recherches empiriques menées au cours des dernières décennies ont établi que *certaines* interventions correctionnelles permettent de réduire le risque de récidive (Andrews et Bonta, 2010; Dowden et Andrews, 2000; Hanson, Bourgon, Helmus et Hodgson, 2009; Gobeil, Blanchette et Stewart, 2016). En particulier, il a été démontré que les interventions correctionnelles qui respectent les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR) réduisent le risque de récidive des délinquants, dans une proportion variant entre 17 et 35 % (Bonta et Andrews, 2007). Selon les principes du RBR, pour réduire le risque de récidive, les interventions correctionnelles doivent être plus intensives pour les délinquants à risque élevé (principe du risque); elles doivent cibler les besoins liés au comportement criminel (principe du besoin); et elles doivent correspondre au style d'apprentissage, aux capacités et au niveau de motivation (principe de réceptivité) des délinquants (Andrews, Bonta et Hoge, 1990). Dans cette optique, les chercheurs et les organismes correctionnels étudient les moyens d'optimiser l'efficacité des interventions correctionnelles, y compris ce que la présente recherche cherche à examiner, à savoir le moment optimal des interventions correctionnelles durant la peine du délinquant.

Les chercheurs débattent actuellement du fait de savoir s'il est préférable de concentrer les efforts de réadaptation au début de la peine privative de liberté des délinquants ou plus près de leur libération estimée de l'établissement carcéral (Day, Ross, Casey, Vess, Johns et Hobbs, 2019; Duwe, 2018; 2019; Papp, Wooldredge et Pompo, 2019; Scaggs, Bales, Clark, Ensley, Coltharp et Blomberg, 2016). D'un côté, certains pensent que les efforts visant à préparer les délinquants à la réinsertion sociale dans la collectivité devraient intervenir le plus tôt possible après la condamnation criminelle (Duwe, 2012, La Vigne, Davies, Palmer et Halberstadt, 2008), ce qui nécessiterait une participation précoce aux interventions correctionnelles. En plus de donner aux délinquants l'occasion de mettre en pratique les compétences acquises dans un environnement contrôlé, certains chercheurs postulent que le fait d'offrir des interventions correctionnelles précoces peut réduire au minimum tout effet délétère possible de l'incarcération (Papp et coll., 2019). De l'autre côté du débat, il y a ceux qui soulignent les avantages potentiels

d'une participation plus tardive aux interventions correctionnelles, car les délinquants nouvellement libérés peuvent avoir du mal à retenir les leçons apprises lors d'interventions effectuées des années auparavant (Papp et coll., 2019; Scaggs et coll., 2016).

Il y a eu très peu d'examens empiriques sur l'effet du moment du traitement sur la récidive, et les résultats ne sont pas concluants (Duwe, 2018; Papp et coll., 2019; Scaggs et coll., 2016; Wexler, Falkin et Lipton, 1990). Par exemple, Papp et ses collègues (2019) ont étudié comment le moment où divers programmes de traitement (p. ex. programmes d'éducation, programmes cognitivo-comportementaux, services de rétablissement et programmes professionnels) sont mis en place par rapport à la libération des délinquants modère l'effet de la participation aux programmes sur les risques de retourner en prison dans les trois ans dans l'État de l'Ohio. Les résultats ont montré qu'une participation plus précoce à certaines interventions, mais pas à toutes, était associée à une diminution des probabilités de retour en prison. Précisément, pour chaque période supplémentaire de six mois pendant laquelle les délinquants ont suivi des programmes éducatifs et professionnels avant d'être libérés dans la collectivité, on a constaté une réduction des retours en prison allant jusqu'à 23 % pour les délinquants et 27 % pour les délinquantes. Les auteurs ont émis l'hypothèse qu'une participation plus précoce aux interventions aidait les délinquants à acquérir les compétences jugées nécessaires pour atténuer l'effet criminogène de l'incarcération.

Cela dit, les études empiriques n'ont pas toutes conclu qu'une intervention plus précoce réduisait la récidive. Duwe (2018) a examiné comment le moment et la durée de l'intervention peuvent influencer les résultats de la récidive dans l'État du Minnesota. Bien que le fait de commencer le programme plus tôt n'ait pas eu d'effet direct sur les résultats en matière de récidive, des doses plus importantes de programmes (c.-à-d. des programmes de plus longue durée) et la sortie des programmes plus près de la date de libération des délinquants étaient significativement associées à des taux de récidive plus faibles. Par exemple, pour chaque augmentation d'une unité du pourcentage d'incarcération restant aux délinquants au moment de leur sortie du programme (p. ex. passer de 45 à 46 % du temps restant entre la sortie du programme et la libération dans la collectivité), il y avait une augmentation associée de 31 % du risque de réincarcération. Il n'est par ailleurs pas certain que cette tendance serait aussi forte si la dose du programme était prise en considération simultanément dans le modèle. Étant donné les résultats disparates du petit nombre d'études portant sur le moment des interventions

correctionnelles, il est clair qu'un examen empirique plus approfondi est nécessaire.

### **Le modèle de programme correctionnel fédéral canadien**

À partir de 2010, le Service correctionnel du Canada (SCC) a commencé à transformer son modèle correctionnel, passant d'une approche multiprogramme axée sur les besoins à un modèle unique, intégré et multicible pour les délinquants et les délinquantes. Le modèle correctionnel axé sur les besoins consistait en des volets de programmes distincts visant des antécédents d'infractions et des besoins criminogènes précis (p. ex. programmes de prévention de la violence, programmes de lutte contre la toxicomanie). Le modèle intégré est formulé de manière à cibler, au sein d'un même programme, de multiples besoins pertinents pour les délinquants participants. L'objectif de l'adoption d'une approche intégrée est d'accroître l'efficacité afin d'améliorer l'accès aux programmes correctionnels et leur achèvement en temps opportun, et de mieux répondre aux besoins des délinquants présentant des facteurs de risque multiples, tout en maintenant les résultats positifs observés dans le cadre du modèle de programme axé sur les besoins spécifiques.

Le modèle de programme correctionnel pour les délinquants, appelé Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), comporte plusieurs volets de programmes différents :

- Modèle de programme correctionnel intégré – volet multicible (MPCI-VM);
- Modèle de programme correctionnel intégré pour Autochtones – volet multicible (MPCIA-VM)<sup>1</sup>;
- Modèle de programme correctionnel intégré – délinquants sexuels (MPCI-DS);
- Modèle de programme correctionnel intégré pour Autochtones – délinquants sexuels (MPCIA-DS)<sup>2</sup>.

Le MPCI-VM offre des programmes généraux sans composantes liées à la culture ou aux délinquants sexuels. Le MPCIA-VM offre des programmes adaptés à la culture qui abordent les facteurs criminogènes des délinquants autochtones et les enjeux liés aux antécédents sociaux des Autochtones; ce volet bénéficie également de la participation d'un Aîné pour au moins 50 % des

---

<sup>1</sup> En anglais, Indigenous Integrated Correctional Program Model Multi-Target (IICPM-MT); anciennement appelé « Aboriginal Integrated Correctional Program Model Multi-Target » (AICPM-MT).

<sup>2</sup> En anglais, Indigenous Integrated Correctional Program Model Sex Offender (IICPM-SO); anciennement appelé « Aboriginal Integrated Correctional Program Model Sex Offender » (AICPM-SO).

séances. Le MPCII-DS aborde toutes les composantes du volet MPCII-VM, en plus des facteurs de risque associés aux infractions sexuelles. Le MPCIIA-DS porte sur les mêmes éléments que le MPCII-DS, mais il offre des programmes adaptés à la culture. Il y a également des programmes adaptés qui s'adressent aux délinquants ayant d'importants problèmes d'apprentissage et de fonctionnement, notamment ceux ayant un trouble du développement intellectuel, des troubles de l'apprentissage, des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, des lésions cérébrales acquises ou d'autres troubles de santé mentale. Les programmes adaptés s'appuient sur les volets d'intensité modérée du MPCII-VM et du MPCII-DS; leur contenu et leur prestation sont modifiés et fournis à un rythme plus lent pour répondre à ces besoins. Récemment, en 2017, le SCC a mis en œuvre le MPCII pour les Inuits à l'intention des délinquants de sexe masculin, lequel comporte un volet multicible et un volet s'adressant aux délinquants sexuels, tout en reconnaissant les expériences uniques des délinquants inuits de sexe masculin.

Le modèle correctionnel destiné aux délinquantes, appelé Modèle du Programme correctionnel pour délinquantes (PCD), comporte les trois principaux volets de programmes suivants :

- Programme correctionnel pour délinquantes (PCD);
- Programme correctionnel pour délinquantes autochtones (PCDA)<sup>3</sup>;
- Programme pour délinquantes sexuelles (PDS).

Tous les volets du programme pour les délinquantes adoptent une approche holistique, axée sur les femmes, pour traiter les facteurs criminogènes des délinquantes. Cela permet de reconnaître les réalités sociales des délinquantes et le contexte de leurs expériences vécues. Ces programmes visent à aider les délinquantes à comprendre les répercussions de leur comportement dans différentes situations et relations, dans le but de les aider à se préparer à se construire un style de vie équilibré et exempt de crime après leur libération. Le volet des PCDA va un peu plus loin en répondant aux besoins uniques des délinquantes autochtones adaptés à leur culture. Comme pour le MPCII, des cérémonies et des enseignements adaptés à la culture, souvent dispensés par un Aîné autochtone, sont intégrés. Le PDS a été élaboré pour répondre aux

---

<sup>3</sup> En anglais, Indigenous Women Offender Correctional Program (IWOCP); anciennement appelé « Aboriginal Women Offender Correctional Program » (AWOCP).

besoins des délinquantes sexuelles.

En outre, les délinquantes hébergées dans des unités de garde en milieu fermé ont accès au Programme d'intervention modulaire pour délinquantes. Ce programme se compose de 15 modules, dont cinq sont adaptés précisément aux délinquantes autochtones. L'objectif de ce programme est de permettre aux délinquantes d'acquérir des comportements qui mènent à des résultats prosociaux.

Même s'il existe différents modèles de programmes pour les délinquants de sexe masculin, les délinquantes et les délinquants autochtones, tous suivent un parcours similaire désigné sous le terme « continuum de programmes ». Les étapes du continuum sont fondées sur des concepts et des objectifs d'acquisition de compétences uniformes, de manière à établir un lien entre les programmes tout au long de l'incarcération. Le continuum de programmes comprend trois groupes :

- Les *programmes de préparation* aux programmes correctionnels sont qualifiés de programmes *préparatoires* pour les délinquants et de programmes d'*engagement* pour les délinquantes. Les programmes de préparation aux programmes correctionnels préparent et motivent les délinquants à agir sur les facteurs de risque liés au comportement criminel. Ils sont achevés avant que les délinquants ne commencent un programme principal.
- Les *programmes principaux* sont les programmes correctionnels qui visent précisément les facteurs de risque associés à l'infraction et dont les niveaux d'intensité correspondent aux risques que présentent les délinquants<sup>4</sup>.
- Les *programmes de maintien des acquis* pour les délinquants et les programmes de *maîtrise de soi* pour les délinquantes aident les délinquants à poursuivre les changements de comportement amorcés et à maintenir les compétences acquises dans le cadre de leur participation aux programmes correctionnels. Ces programmes sont offerts en établissement et dans la collectivité.

De plus, il existe un certain nombre d'options de programmes supplémentaires pour les délinquants. Les programmes hybrides combinent le programme préparatoire et le programme

---

<sup>4</sup> Se reporter aux lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels du SCC (2018).

principal d'intensité modérée afin qu'il n'y ait pas d'interruption entre les deux composantes de programmes. Le programme communautaire du MPC est offert aux délinquants n'ayant pas terminé leur programme correctionnel principal même s'ils présentaient un besoin à cet égard (SCC, 2018a). Enfin, des modules motivationnels sont offerts aux délinquants de sexe masculin présentant un risque modéré ou élevé qui refusent de participer, qui abandonnent ou qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour réussir à terminer les programmes correctionnels. Il existe trois types de modules motivationnels : un module pour ceux qui refusent de participer, un module pour ceux qui ont abandonné et un module de soutien. Les deux premiers modules consistent en une intervention structurée individuelle qui peut durer jusqu'à quatre heures. Le volet Soutien est offert pendant un maximum de quatre séances; il prévoit des heures supplémentaires et aide les délinquants présentant certains problèmes d'apprentissage, notamment sur le plan de la lecture ou de l'écriture ou du fonctionnement cognitif. Les délinquants peuvent être aiguillés de nouveau vers les modules motivationnels si le besoin continue de se faire sentir (SCC, 2019).

Ces dernières années, le Bureau du vérificateur général (BVG) a recensé des préoccupations concernant l'accès opportun à des programmes correctionnels destinés aux délinquants sous responsabilité fédérale et l'achèvement de ceux-ci (BVG, 2015; 2016; 2017). Une récente évaluation menée par le SCC (SCC, 2020) a permis d'approfondir cette question. On a constaté que le concept d'accès en temps opportun aux programmes correctionnels n'a pas encore été défini dans les politiques du SCC et qu'il n'existe donc pas de définition claire indiquant à quel moment un délinquant doit participer aux programmes durant sa peine. Lorsqu'on leur a demandé de définir l'expression « accès en temps opportun » aux programmes correctionnels, environ la moitié (55 %) des membres du personnel ont dit qu'il s'agissait de la participation à un programme ou l'achèvement d'un programme avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle d'un délinquant. De plus, environ le tiers (36 %) a défini le terme « accès en temps opportun » en fonction du niveau de besoins et de la durée de la peine du délinquant, et un nombre moins élevé (23 %) ont décrit l'« accès en temps opportun » comme le fait de fournir un programme à un délinquant le plus tôt possible pendant sa peine.

L'examen du moment où les délinquants ont terminé un programme principal pendant leur peine de détention révèle que seulement 24 % et 57 % des délinquants inscrits ont terminé le programme avant leur date d'admissibilité à la semi-liberté et à la libération conditionnelle

totale, respectivement. Ces chiffres diffèrent considérablement selon le sexe, puisque 72 % et 94 % des délinquantes ont terminé leur programme principal avant leur date d’admissibilité à la semi-liberté et à la libération conditionnelle totale, respectivement, contre 16 % et 52 % des délinquants. En outre, la proportion de délinquants ayant achevé leur programme principal avant la date d’admissibilité à la semi-liberté et à la libération conditionnelle totale était plus élevée dans le cas des peines de longue durée<sup>5</sup> (44 % et 75 %, respectivement) que dans celui des peines de courte durée (20 % et 55 %, respectivement), et il n’y avait pas de différence entre les délinquants autochtones et non autochtones (SCC, 2020).

Cette évaluation du SCC a aussi examiné les obstacles à l’achèvement des programmes en temps opportun<sup>6</sup> cernés par le personnel correctionnel et les délinquants (SCC, 2020). Selon le personnel, les obstacles courants à l’accès aux programmes sont le manque de ressources, en particulier de ressources humaines. Le personnel et les délinquants ont mentionné des problèmes d’accessibilité aux programmes, le début tardif des programmes et des contraintes liées à la gestion opérationnelle et à la gestion de la population (p. ex. confinements, placement en isolement, gestion de populations incompatibles). En outre, environ la moitié des employés ont mentionné que des facteurs liés aux délinquants avaient empêché ces derniers de terminer leur programme principal avant d’atteindre leur date d’admissibilité à la libération conditionnelle. Il s’agissait le plus souvent de courtes peines qui rendaient difficile pour le délinquant de terminer son programme principal, mais parmi d’autres facteurs liés au délinquant, on comptait la maladie, les besoins sur le plan de la réceptivité et le comportement du délinquant.

### **Étude actuelle**

En réponse à une recommandation incluse dans le récent rapport d’évaluation des programmes de réinsertion sociale du SCC (SCC, 2020), l’objectif de la présente étude de recherche est d’examiner la relation entre l’accès aux programmes en temps opportun et les résultats après la mise en liberté des délinquants et des délinquantes, afin de déterminer le moment optimal de la prestation des programmes tout au long de la peine du délinquant. Les questions de recherche sont les suivantes :

1. Y a-t-il une variation dans la proportion de temps entre la fin du programme principal et

---

<sup>5</sup> Définies comme des peines de plus de quatre ans (SCC, 2020).

<sup>6</sup> Aux fins de cette évaluation, l’achèvement des programmes en temps opportun a été défini comme l’achèvement du programme principal avant la première date d’admissibilité à la libération conditionnelle (SCC, 2020).

la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine?

2. Existe-t-il un lien entre le moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de récidive?

a) L'achèvement du programme de maintien des acquis en établissement joue-t-il un rôle de médiateur dans le lien entre le moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de récidive?



## Méthode

### Participants

Une cohorte de délinquants condamnés à une peine de durée déterminée<sup>7</sup> et libérés pour la première fois de leur détention sous responsabilité fédérale entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2020, qui ont suivi<sup>8</sup> le programme principal du MPCCI ou le PCD (p. ex. il ne s'agissait pas du programme préparatoire ni du programme d'engagement) pendant leur incarcération ont été inclus dans l'étude<sup>9</sup>. Les délinquants ont été exclus de l'échantillon final de l'étude s'ils avaient un programme non achevé (c.-à-d. un abandon du programme, un non-achèvement pour des raisons administratives et un non-achèvement pour des raisons de gestion de la population) dans leur dossier, car cela aurait eu une incidence sur le moment de leur premier achèvement du programme principal<sup>10</sup>. On a ainsi obtenu un échantillon final de 7 367 délinquants et de 1 266 délinquantes (voir le tableau 1 pour des renseignements détaillés sur le profil de l'échantillon). La plupart des délinquants inclus dans cette étude n'étaient pas Autochtones, présentaient un risque et des besoins moyens ou élevés, étaient incarcérés pour une infraction visée à l'annexe 1 ou un homicide, et étaient en semi-liberté. Les délinquantes, quant à elles, étaient plus susceptibles d'être Autochtones, de présenter un risque et des besoins moindres et d'être incarcérées pour une infraction non violente.

---

<sup>7</sup> Les délinquants purgeant une peine de durée indéterminée ont été exclus de l'étude, car il n'a pas été possible de calculer la proportion de temps entre la fin du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine.

<sup>8</sup> L'achèvement du programme a été défini comme un statut de « participation à toutes les séances » ou de « réussite ».

<sup>9</sup> Veuillez noter que les programmes adaptés du MPCCI, le Programme intégré d'intensité modérée pour délinquants sexuels inuits et le Programme d'intervention modulaire pour délinquantes ont été exclus de l'examen, car la durée des programmes différait considérablement de celle des autres programmes examinés (p. ex. le Programme d'intervention modulaire pour délinquantes est plus court de 75 heures que le PCD d'intensité modérée) et/ou le nombre de participants était insuffisant pour permettre de cerner des tendances significatives.

<sup>10</sup> L'échantillon de l'étude a été comparé aux personnes exclues de l'étude en raison d'antécédents de non-achèvement des programmes, et les résultats ont montré qu'une plus grande proportion de l'échantillon de l'étude était composée de délinquants, de non-Autochtones, de personnes présentant un risque et des besoins moindres et de personnes ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire (voir le tableau A1 de l'annexe A).

Tableau 1

*Information sur les profils types*

|   | Délinquants<br>(N = 7 367) | Délinquantes<br>(N = 1 266) |
|---|----------------------------|-----------------------------|
|   | % (n)                      | % (n)                       |
| Autochtones   | 20,2 (1 486)               | 31 (393)                    |
| Évaluation des facteurs statiques<br>au moment de la mise en liberté                          |                            |                             |
| Faible  | 4,8 (353)                  | 33,6 (425)                  |
| Modéré  | 47 (3 465)                 | 51,7 (655)                  |
| Élevé   | 48,2 (3 548)               | 14,7 (186)                  |
| Définition et analyse des facteurs<br>dynamiques – révisés au moment<br>de la mise en liberté |                            |                             |
| Faible  | 2,7 (196)                  | 5,7 (72)                    |
| Modéré  | 43,8 (3 225)               | 60 (759)                    |
| Élevé   | 53,7 (3 945)               | 34,4 (435)                  |
| Infraction  |                            |                             |
| Annexe 1 ou homicide  | 58,6 (4 320)               | 39,4 (499)                  |
| Autre   | 41,4 (3 047)               | 60,6 (767)                  |
| Type de mise en liberté   |                            |                             |
| Semi-liberté  | 55 (4 055)                 | 74,6 (944)                  |
| Libération conditionnelle totale  | 2,3 (171)                  | 2,7 (34)                    |
| Libération d'office   | 42,6 (3 141)               | 22,8 (288)                  |
|   | M (ÉT)                     | M (ÉT)                      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté  | 37,5 (11,7)                | 35,1 (10,1)                 |
| Indice de risque criminel à<br>l'admission  | 14,1 (6,7)                 | 11,2 (6,7)                  |
| Durée de la peine (en années)   | 3,5 (1,8)                  | 3 (1,6)                     |

Le tableau 2 indique le nombre de participants ayant terminé leur premier programme principal pendant leur incarcération<sup>11</sup>. Même si certains programmes comptaient un nombre très élevé de participants (p. ex. MPCIA-VM), d'autres en comptaient moins. Par conséquent, il a été décidé de combiner les programmes suivants pour permettre une plus grande confiance dans les résultats statistiques<sup>12</sup> :

- Le programme du MPCIA-VM et les programmes intégrés d'intensité modérée pour Inuits (délinquant non sexuel (délinquant NS))
- Le programme hybride d'intensité modérée du MPCIA-VM et le programme hybride du MPCIA-VM
- Le programme d'intensité modérée du MPCIA-DS et le programme du MPCIA-DS
- Tous les programmes d'intensité élevée du MPCIA ont été combinés.

### **Données et mesures**

Toutes les données utilisées pour l'analyse ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD).

#### **Variable indépendante**

La variable indépendante d'intérêt concernait le moment de l'achèvement du premier programme principal. Pour l'évaluer, on a calculé la proportion de temps entre la fin du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine.

*Moment de l'achèvement du premier programme principal*

$$= \left( \frac{(\text{date de fin du programme} - \text{date d'admissibilité à la libération conditionnelle})}{\text{durée totale de la peine}} \right) * 100$$

Une valeur de 0 indique que le délinquant a achevé son premier programme principal à la

---

<sup>11</sup> Il convient de reconnaître que, comme cette étude était axée sur le moment de l'achèvement du premier programme principal, le moment des programmes d'intensité élevée des délinquants n'était pas du ressort de cette étude, car les délinquants qui répondent aux critères d'admissibilité aux programmes d'intensité élevée doivent d'abord terminer le programme d'intensité modérée (SCC, 2018a). Les résultats de cette recherche seront toutefois quelque peu limités, car certaines délinquantes de l'échantillon de l'étude participent ensuite à un programme d'intensité élevée, et les répercussions de cette participation ultérieure au programme ne sont pas prises en considération dans les modèles statistiques.

<sup>12</sup> Il est important de reconnaître que, dans les cas où les volets du programme ont été combinés, les tendances seront déterminées par les groupes les plus importants (p. ex. les tendances pour les programmes du MPCIA-VM et programme intégré pour Inuits (délinquants NS) seront déterminés en très grande partie par le MPCIA-VM).

même date que celle à laquelle il était admissible à la semi-liberté. Les délinquants dont la variable indépendante a une valeur négative ont achevé leur premier programme principal avant d'être admissibles à la semi-liberté (p. ex. un score de -8 % indique que le délinquant a achevé son programme et qu'il lui restait 8 % de sa peine avant la date d'admissibilité à la semi-liberté). En revanche, les délinquants ayant obtenu des valeurs positives pour la variable indépendante ont achevé leur premier programme principal après avoir atteint la date d'admissibilité à la semi-liberté (p. ex. un score de +10 % signifie que le délinquant a atteint la date d'admissibilité à la semi-liberté et qu'il lui restait 10 % de sa peine avant d'achever son premier programme principal).

Tableau 2

*Fréquence de l'achèvement du premier programme principal*

|  | <i>N</i> |
|--|----------|
| Programmes pour délinquants                    |          |
| Programmes d'intensité modérée                 |          |
| Programme du MPCII-VM                          | 3 035    |
| Programme hybride du MPCII-VM                  | 653      |
| Programme hybride du MPCIA-VM                  | 138      |
| Programme du MPCIA-VM                          | 576      |
| Programme intégré pour Inuits (délinquants NS) | 18       |
| Programme du MPCII-DS                          | 1 199    |
| Programme du MPCIA-DS                          | 81       |
| Programmes d'intensité élevée                  |          |
| MPCII-VM                                       | 1 321    |
| MPCIA-VM                                       | 147      |
| MPCII-DS                                       | 189      |
| MPCIA-DS                                       | 9        |
| Programmes pour délinquantes                   |          |
| Programmes d'intensité modérée                 |          |
| PCD  | 895      |
| PCDA   | 372      |

**Variables dépendantes**

L'effet du moment de l'achèvement du programme principal sur les résultats en matière de récidive lors de la première libération des délinquants a été examiné de deux façons :

(1) l'effet sur toute révocation et (2) l'effet sur toute révocation avec une nouvelle infraction.

**Variables de contrôle**

Comme il existe des corrélats bien établis de la récidive, il était nécessaire de les contrôler statistiquement. Les voici :

*Évaluation initiale des délinquants*

Diverses évaluations du risque et des besoins sont effectuées à l'admission dans un établissement fédéral dans le cadre du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) (directive du commissaire n° 705; SCC, 2014), un processus d'évaluation qui a une longue histoire au sein du SCC (p. ex. Brown et Motiuk, 2005; Motiuk, 1997; 1998; Stewart et coll., 2017). La présente recherche utilise plusieurs de ces évaluations, notamment l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R), qui évalue le niveau des besoins criminogènes des délinquants dans sept domaines : emploi/éducation, matrimonial/familial, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes. On a évalué ces domaines en remplissant 100 indicateurs dichotomiques notés comme « présents » ou « absents ». Les agents de libération conditionnelle utilisent ensuite leur jugement professionnel pour déterminer le niveau de besoin du délinquant à chaque domaine (atout en vue de la réinsertion sociale, aucun besoin, faible besoin, besoin modéré ou besoin élevé) ainsi que le niveau global (faible besoin, besoin moyen ou besoin élevé). Le domaine de l'IDAFD-R et l'évaluation générale peuvent être réalisés durant la peine d'un délinquant. Aux fins de la présente recherche, le besoin dynamique est contrôlé à l'aide de la cote globale de l'IDAFD-R la plus récente avant la libération dans la collectivité.

Le risque statique a été évalué au moyen d'un certain nombre de mesures de l'EID, notamment l'évaluation des facteurs statiques (EFS) et l'Indice du risque criminel (IRC; Motiuk et Vuong, 2018). L'EFS examine les antécédents criminels, la gravité des infractions et les antécédents de délinquance sexuelle au moyen d'une série d'indicateurs individuels notés comme « présents » ou « absents ». Les agents de libération conditionnelle utilisent ensuite leur jugement professionnel pour évaluer le niveau de risque statique global des délinquants (faible, moyen ou élevé). L'IRC se concentre précisément sur les antécédents criminels et peut produire un score de risque total si l'on additionne le nombre d'indicateurs approuvés et, selon la somme des indicateurs, catégorise les délinquants dans cinq groupes de niveau de risque : risque statique faible, faible-modéré, modéré, modéré-élevé ou élevé.

Pour déterminer quelle évaluation statistique du risque il serait le plus approprié d'inclure comme variable de contrôle, on a examiné l'exactitude prédictive et la quantité de données manquantes pour l'échantillon de l'étude actuelle. Comme le montre le tableau 3, bien que les deux évaluations statiques du risque aient été prédictives de toute révocation, l'IRC était un prédicteur significativement meilleur que l'EFS. La quantité de données manquantes était

toutefois assez élevée pour les délinquantes, probablement en raison de la forte proportion d'entre elles qui avaient une évaluation initiale condensée. Compte tenu de ces résultats, il a été décidé que le score total de l'IRC<sup>13</sup> serait la mesure du risque statique qui serait contrôlée dans les modèles relatifs aux programmes pour délinquants, tandis que l'EFS la plus proche de la libération serait la variable de contrôle pour les délinquantes.

Tableau 3

*Comparaison de la quantité de données manquantes et de la capacité de l'EFS et de l'IRC de prédire toute réincarcération*

|                                    | EFS                   |               | Somme de l'IRC        |               | FER<br>comparaison<br>$\chi^2$ (dl) |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|-------------------------------------|
|                                    | ASC (IC à<br>95 %)    | %<br>manquant | ASC (IC à 95 %)       | %<br>manquant |                                     |
| Délinquants<br>non<br>autochtones  | 0,55 (0,53 –<br>0,56) | 0 %           | 0,65 (0,64 –<br>0,67) | 3,8 %         | 147,6 (1)***                        |
| Délinquants<br>autochtones         | 0,54 (0,51 –<br>0,56) | 0,1 %         | 0,60 (0,57 –<br>0,64) | 1,8 %         | 35,4 (1)***                         |
| Délinquantes<br>non<br>autochtones | 0,59 (0,55 –<br>0,63) | 0 %           | 0,67 (0,62 –<br>0,72) | 28,3 %        | 12,4 (1)***                         |
| Délinquantes<br>autochtones        | 0,57 (0,51 –<br>0,63) | 0 %           | 0,60 (0,54 –<br>0,66) | 16 %          | 0,7 (1) <sup>ns</sup>               |

*Note.* Les valeurs ASC de 0,56, 0,64 et 0,71 sont considérées comme des effets faibles, modérés et importants, respectivement.

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$ ; IC de 95 % signifie intervalle de confiance à 95 %.

### ***Type de mise en liberté***

Le type de mise en liberté vécu par le délinquant a été catégorisé comme étant discrétionnaire (c.-à-d. semi-liberté ou libération conditionnelle totale) ou non discrétionnaire

<sup>13</sup> Notamment, alors que l'IRC n'a été mis en œuvre qu'en 2018, des scores de risques statiques peuvent être calculés pour des admissions antérieures sur la base des antécédents criminels de l'EFS.

(c.-à-d. libération d'office).

#### ***Âge au moment de la mise en liberté***

Cette variable indique l'âge du délinquant au moment de sa mise en liberté, en années.

#### ***Achèvement du programme de maintien des acquis dans la collectivité***

Cette variable indique si le délinquant a suivi ou non un programme de maintien des acquis dans la collectivité lors de sa première libération.

#### ***Aiguillage vers un module motivationnel***

Cette variable indique si le délinquant a été orienté ou non vers un module motivationnel pendant son incarcération. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une variable à risque établi, le personnel opérationnel a soulevé la possibilité de son importance dans la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et les résultats en matière de récidive.

#### **Variable médiatrice**

L'achèvement d'un programme de maintien des acquis ou de maîtrise de soi en établissement au cours de la première période d'incarcération des délinquants a été considéré comme une variable qui peut servir de médiateur entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et les résultats en matière de récidive.

### **Procédure/Approche analytique**

Il fallait d'abord confirmer qu'il y avait une variabilité suffisante dans le moment où le premier programme principal était achevé chez les délinquants avant d'examiner si le moment de l'achèvement du premier programme principal était associé aux résultats en matière de récidive. Nous avons donc utilisé des statistiques descriptives (p. ex. moyenne, médiane, écart-type, valeurs minimales et maximales) pour examiner les données de chaque catégorie de programme. De même, un histogramme a été produit pour examiner visuellement les données.

Après confirmation d'une variation appropriée du moment de l'achèvement du programme, une régression de Cox a été appliquée pour évaluer la relation entre le moment de l'achèvement du programme et les résultats en matière de récidive, plus précisément toute révocation ou toute révocation avec une nouvelle infraction. La régression de Cox est particulièrement utile pour prédire les résultats de la récidive, car elle permet la censure de l'échantillon (c.-à-d. lorsque les délinquants ont une durée de surveillance dans la collectivité variable et peuvent ne pas avoir atteint la date d'expiration du mandat au moment de la collecte

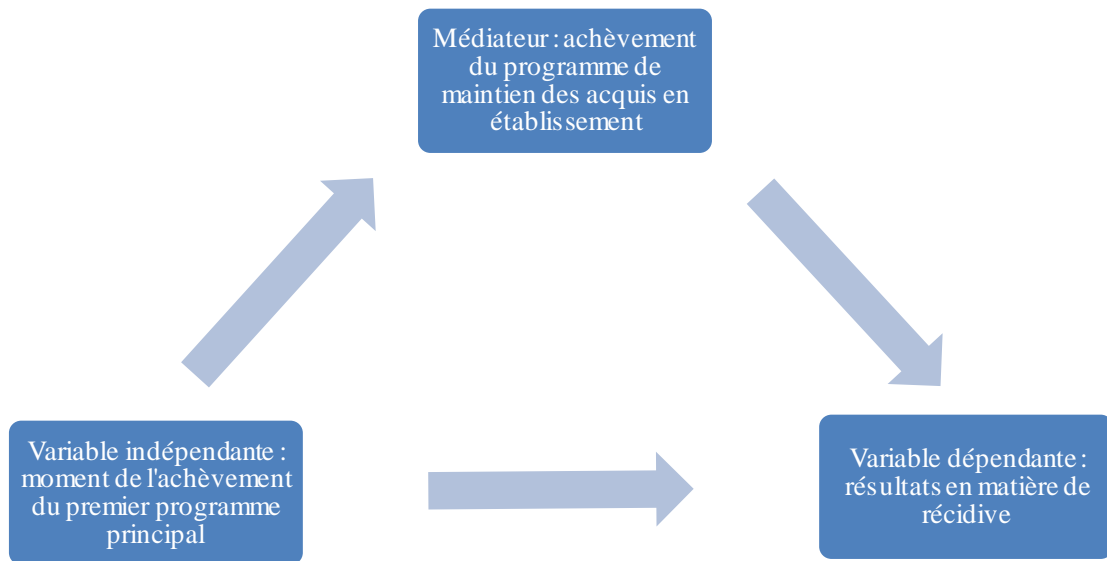


des données). On a utilisé des modèles de régression hiérarchique de Cox pour évaluer l'association entre le moment de l'achèvement du programme et les résultats en matière de récidive, en contrôlant statistiquement les variables de contrôle énumérées précédemment.

Les modèles de régression de Cox produisent une ampleur de l'effet utile, appelée rapport de risque. Dans la présente étude, un rapport de risque de 1 indiquerait que la probabilité de récidive ne change pas en fonction du moment où une personne termine son premier programme correctionnel principal. Un rapport de risque supérieur à 1 signifierait que l'achèvement précoce du programme permet de prédire des taux de révocation plus faibles, et un rapport de risque inférieur à 1 signifierait qu'il est préférable d'achever le programme plus tard. Par exemple, un rapport de risque significatif de 1,05 indiquerait que, pour chaque tranche de 1 % plus tard durant la peine du délinquant où le programme est terminé, la probabilité que le délinquant subisse une révocation augmente de 5 %. En revanche, un rapport de risque significatif de 0,96 indiquerait que, pour chaque tranche de 1 % plus tard durant la peine du délinquant, la probabilité que le délinquant connaisse une récidive diminue de 4 % ( $1/0,96 = 1,04$ ).

L'analyse de médiation est utile lorsqu'une corrélation entre deux variables peut être expliquée par une troisième variable. Dans la présente étude, nous avons émis l'hypothèse que l'achèvement précoce du programme peut être bénéfique, parce qu'il permet aux délinquants de suivre également des programmes de maintien des acquis en établissement. La figure 1 montre comment la corrélation directe entre le moment de l'achèvement du programme et les résultats en matière de récidive pourrait être expliquée par la participation à des programmes de maintien des acquis en établissement. On peut conclure à la présence d'une relation de médiation si cette corrélation directe devient non significative lorsque la variable de maintien des acquis en établissement est incluse dans le modèle, à condition que la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et l'achèvement du maintien des acquis en établissement, et entre l'achèvement du maintien des acquis en établissement et les résultats en matière de récidive soient tous deux statistiquement significatifs.

Figure 1. Processus de médiation



## Résultats

### Moment de l'achèvement du programme principal

Le tableau 4 illustre la variation du moment de l'achèvement du premier programme principal et de la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine. Les résultats montrent qu'il y a une variation du moment tant à l'intérieur de chaque catégorie de programme qu'entre les catégories de programme. Par exemple, les délinquants qui ont suivi le programme du MPCCI-VM ont, en moyenne, atteint la date d'admissibilité à la semi-liberté, puis 7,66 % de leur peine s'est écoulée avant qu'ils ne terminent le programme, bien que certains délinquants aient terminé le programme beaucoup plus tôt (p. ex. au plus tôt avec 84 % de leur peine restant à purger avant l'admissibilité à la semi-liberté) ou beaucoup plus tard (p. ex. au plus tard avec 79 % de la peine écoulée après l'admissibilité à la semi-liberté et la fin du programme). Il est à noter que les programmes hybrides et les programmes destinés aux délinquantes ont été achevés beaucoup plus tôt dans la peine des délinquants que les autres programmes examinés. La figure 2 illustre ces résultats en regroupant la variation du moment de l'achèvement des programmes en catégories de 20 %. La plupart des programmes ont été achevés vers la DASL. À l'exception du PCD, les programmes ont tendance à être achevés entre la DASL et 20 % de la peine après la DASL.

Tableau 4

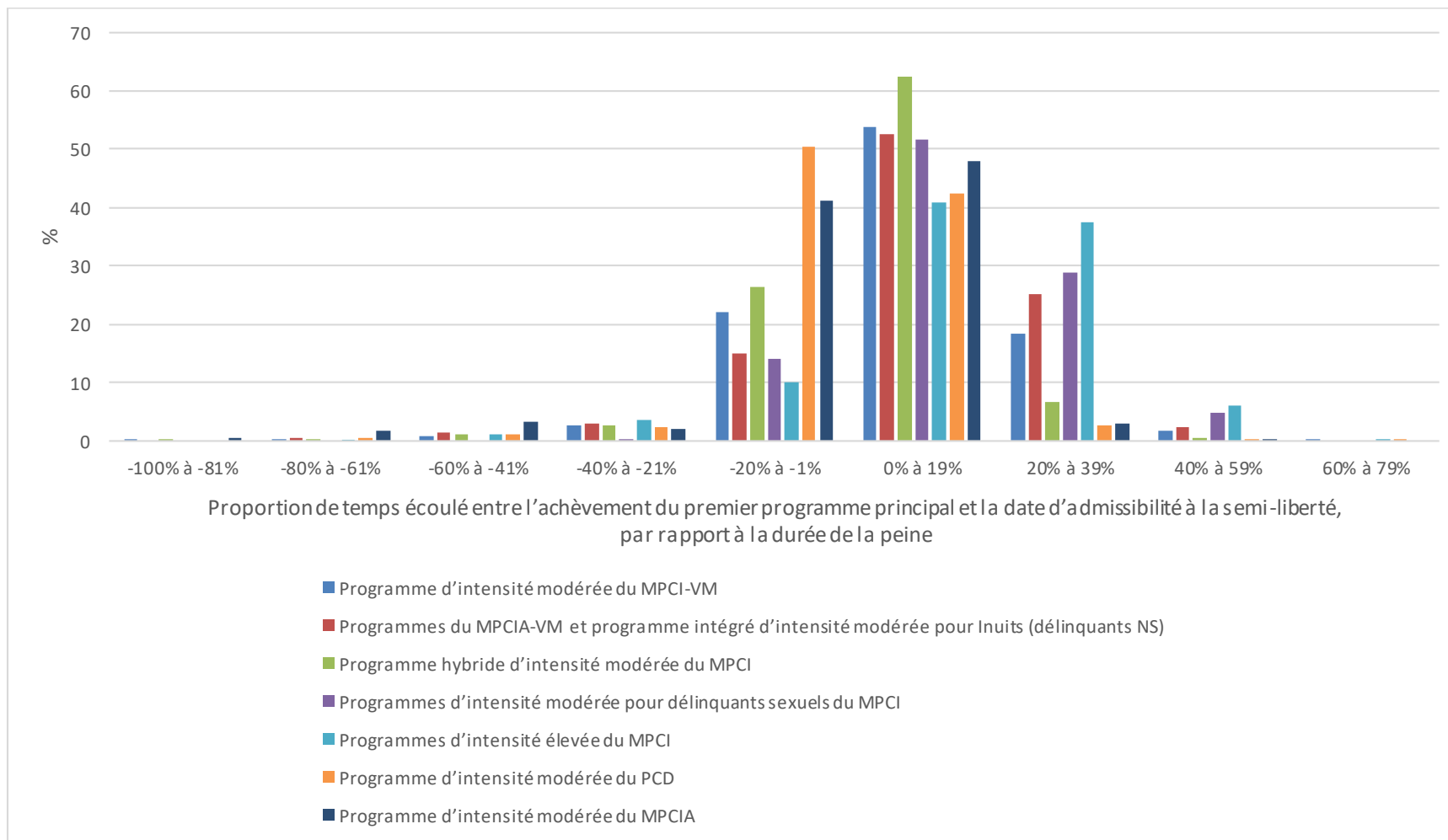
*Statistiques descriptives concernant la proportion de temps entre l'achèvement du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine*

| Programme  | M (ÉT)        | Médiane | Minimum | Maximum |
|--|---------------|---------|---------|---------|
| Programmes pour délinquants  |               |         |         |         |
| Programmes d'intensité modérée   |               |         |         |         |
| Programme du MPCCI-VM  | 7,66 (15,99)  | 7       | -84     | 79      |
| Programmes du MPCIA-VM et programme intégré pour Inuits (délinquants NS) | 10,08 (17,14) | 11      | -70     | 51      |
| Programmes hybrides  | 3,04 (12,60)  | 3       | -97     | 43      |
| Programmes pour délinquants  | 14,03 (14,31) | 13      | -53     | 51      |

|                                |               |    |     |    |
|--------------------------------|---------------|----|-----|----|
| sexuels                        |               |    |     |    |
| Programmes d'intensité élevée  | 15,17 (18,66) | 17 | -72 | 62 |
| Programmes pour délinquantes   |               |    |     |    |
| Programmes d'intensité modérée |               |    |     |    |
| PCD                            | -1,69 (12,24) | -1 | -78 | 76 |
| PCDA                           | -2,62 (16,95) | 0  | -89 | 46 |

---

Figure 2. Proportion de temps écoulé entre l'achèvement du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, par rapport à la durée de la peine



Note. Une valeur de 0% sur l'axe des x représente un délinquant qui achève son premier programme principal à la date d'admissibilité à la semi-liberté. Les valeurs négatives représentent les programmes achevés avant l'admissibilité à la semi-liberté, et les valeurs positives, les programmes achevés après l'admissibilité à la libération conditionnelle.

### **Association du moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de récidive**

Comme le montre le tableau 5 ci-dessous, il existe une corrélation significative entre le moment où le programme principal est terminé et les résultats en matière de récidive. En particulier, alors que la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et la réincarcération pour quelque raison que ce soit était inexistante ou faible, la corrélation était plus prononcée avec la réincarcération pour une nouvelle infraction. Les programmes achevés plus tard étaient associés à une probabilité réduite de révocation et de révocation avec une nouvelle infraction. Dans le cas de tous les programmes examinés, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine purgée au moment de l'achèvement du programme, on observe une réduction de 3 % à 6 % de la probabilité de réincarcération pour une nouvelle infraction.

Tableau 5

*Aperçu de l'association entre le moment de l'achèvement du programme principal et les résultats en matière de récidive*

|  | Pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écoulee au moment de l'achèvement du programme |  |
|--|---|--|
|  | Changement dans le risque de toute révocation   | Changement dans le risque de toute nouvelle infraction |
| <b>Programmes pour délinquants</b>                                       |   |  |
| Programmes d'intensité modérée   |   |  |
| Programme du MPCII-VM  | ▼ 1 %   | ▼ 6 %  |
| Programmes du MPCIA-VM et programme intégré pour Inuits (délinquants NS) | ≅   | ▼ 3 %  |
| Programmes hybrides  | ≅   | ▼ 4 %  |
| Programmes pour délinquants sexuels                                      | ▼ 1 %   | ▼ 6 %  |
| Programmes d'intensité élevée  | ▼ 1 %   | ▼ 5 %  |
| <b>Programmes pour délinquantes</b>                                      |   |  |
| Programmes d'intensité modérée   |   |  |
| PCD  | ▼ 1 %   | ▼ 6 %  |
| PCDA   | ≅   | ▼ 3 %  |

*Note.* Les symboles ▲ et ▼ indiquent que la probabilité de connaître un résultat en matière de récidive a augmenté ou diminué, respectivement, en fonction du moment de l'achèvement du programme. Le symbole ≅ indique qu'il n'y a pas eu de changements statistiquement significatifs dans la probabilité de connaître un résultat de récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme. Les analyses ont contrôlé le risque, le besoin, le type de mise en liberté, l'âge au moment de la mise en liberté, l'achèvement du programme de maintien des acquis dans la collectivité et l'aiguillage vers un module motivationnel pour les délinquants. Les analyses ont contrôlé le risque, le besoin, l'âge au moment de la mise en liberté et l'achèvement du programme de maintien des acquis dans la collectivité pour les délinquantes.

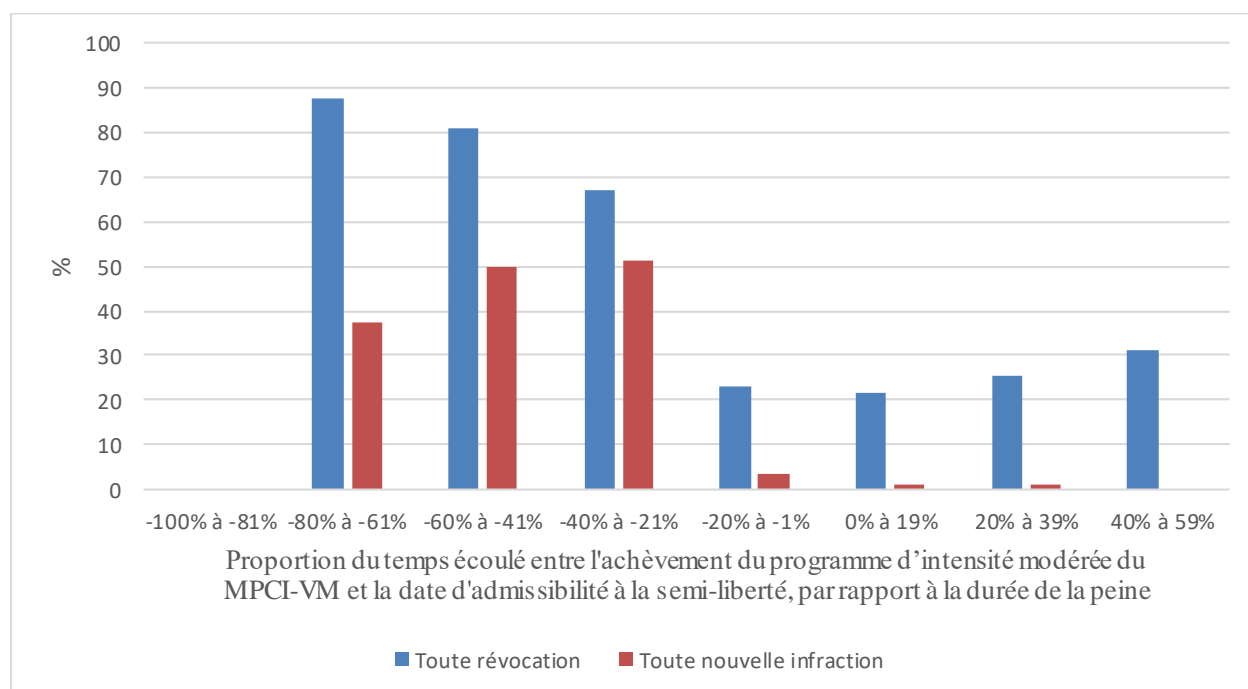
Les résultats détaillés de chaque catégorie de programmes seront maintenant décrits.

### **Programme d'intensité modérée du MPCII-VM**

Le moment où le programme d'intensité modérée du MPCII-VM est achevé est associé à une modification de la probabilité de faire l'objet d'une révocation et d'une révocation avec nouvelle infraction (les tableaux A2 et A3 de l'annexe A présentent les résultats détaillés). Précisément, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine qui s'est écoulee avant l'achèvement du programme, on a observé une diminution connexe de 1 % de la

probabilité que le délinquant fasse l'objet d'une révocation pour quelque motif que ce soit et une diminution connexe de 6 % de la probabilité qu'il y ait révocation pour une nouvelle infraction. Si l'on observe la figure 3, il semble que les taux de récidive diminuent considérablement pour ceux qui terminent le programme d'intensité modérée du MPC-VM juste avant l'admissibilité à la semi-liberté (p. ex. le groupe « -20 % à -1 % ») et restent relativement faibles par la suite.

Figure 3. Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment où le programme d'intensité modérée du MPC-VM est achevé



Note. Très peu de délinquants se trouvent dans les extrémités de l'axe des x (c.-à-d. ceux qui ont terminé le programme du MPC-VM très tôt ou très tard dans leur peine).

L'analyse de médiation a montré que l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement n'avait pas d'effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPC-VM et la probabilité d'une réincarcération<sup>14</sup>, mais qu'elle avait un effet médiateur partiel sur la corrélation avec une

<sup>14</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPC-VM sur la probabilité d'une réincarcération, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 24,84$ , RE = 0,99,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPC-VM sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 174,31$ , rapport de cotes (RC) = 1,05,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, en contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPC-VM, n'était pas un prédictif significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 2,15$ , RE = 0,86,  $p = 0,143$ .



nouvelle infraction<sup>15</sup>. Bien que l'achèvement tardif du programme soit toujours préférable à l'achèvement précoce du programme en ce qui concerne les nouveaux comportements criminels, la corrélation est plus faible lorsqu'on tient compte de l'effet de l'achèvement du programme de maintien des acquis en établissement.

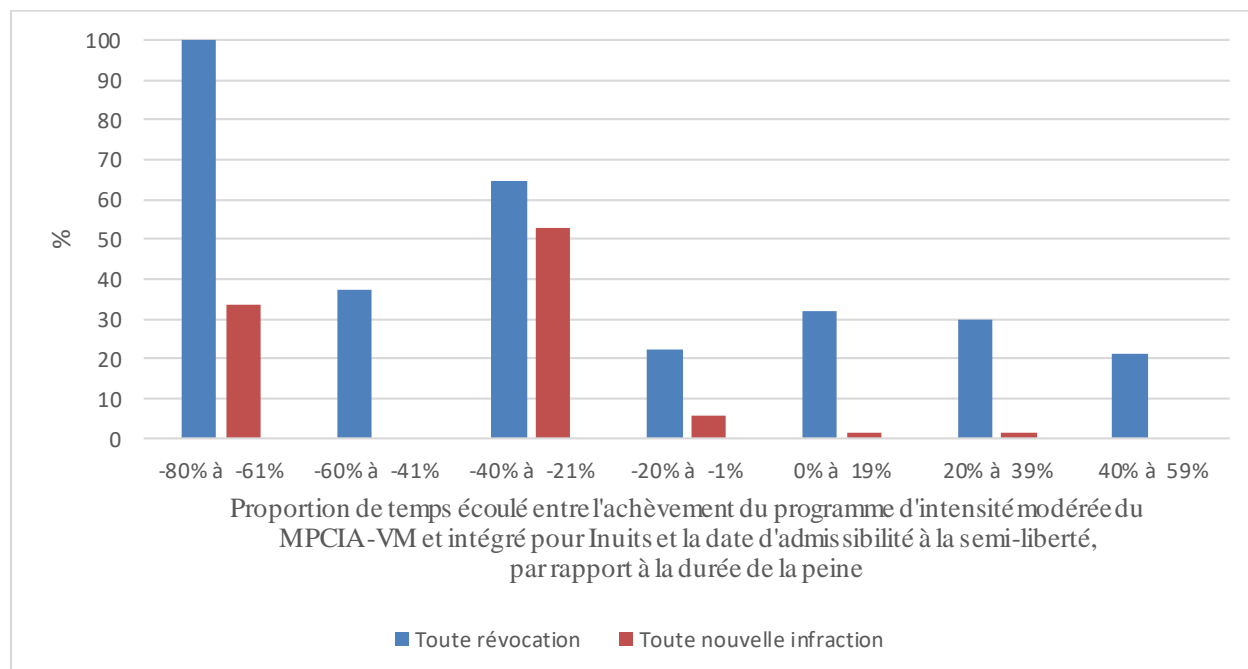
### **Programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS)**

Bien que le moment de la mise en œuvre des programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) n'ait pas été associé à un changement dans la probabilité de faire l'objet d'une révocation, on a observé un changement significatif dans la probabilité de faire l'objet d'une révocation à la suite d'une nouvelle infraction (voir les tableaux A4 et A5 de l'annexe A pour les résultats détaillés). Pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine qui s'est écoulée au moment de l'achèvement du programme, on observe une diminution connexe de 3 % de la probabilité que le délinquant ait un nouveau comportement criminel. La figure 4 montre que les taux de récidive sont devenus plus faibles chez les personnes qui ont terminé les programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) relativement peu de temps avant l'admissibilité à la semi-liberté (p. ex. le groupe « -20 % à -1 % ») et que les taux sont restés très bas par la suite.

---

<sup>15</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPCIA-VM sur la probabilité de commettre une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 211,76$ , RE = 0,94,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPCIA-VM sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 174,31$ , RC = 1,05,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, en contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPCIA-VM, était un prédicteur significatif de toute nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 4,14$ , RE = 0,58,  $p = 0,042$ . L'étape 4 des analyses a révélé que, si l'on tient compte du médiateur, le moment où le programme d'intensité modérée du MPCIA-VM est terminé continue d'être un prédicteur significatif de toute nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 214,42$ , RE = 0,94,  $p < 0,001$ .

Figure 4. Prévalence des résultats en matière de récidive selon le moment où le programme est terminé pour les programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS)



Note. Il est important de reconnaître que, même s'il semble y avoir une corrélation très prononcée entre le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du MPCIA-VM et du programme d'intensité modérée intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute révocation, il ne s'agit pas d'une relation statistiquement significative. Le groupe « -80 % à -61 % » ne comprend que trois délinquants, qui ont tous fait l'objet d'une réincarcération.

L'analyse de médiation a montré que l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement n'avait pas d'effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute nouvelle infraction<sup>16</sup>. Cela signifie que, même si l'on tient compte de l'effet de l'achèvement du programme de maintien des acquis en établissement, il est toujours

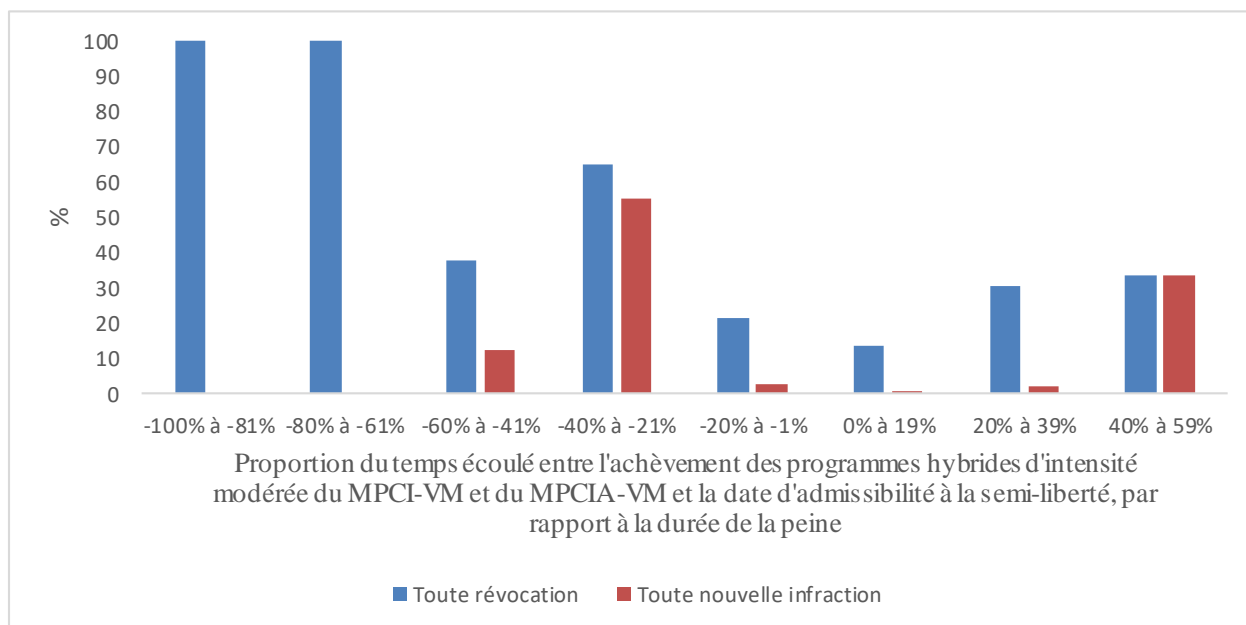
<sup>16</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) sur la probabilité de commettre une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 20,35$ , RE = 0,97,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 36,29$ , RC = 1,04,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, en tenant compte du moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS), n'était pas un prédicteur significatif de toute nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 0,0002$   $p = 0,989$ .

préférable d'achever le programme principal plus tard que plus tôt.

### **Programmes hybrides d'intensité modérée du MPCJ**

Bien que le moment où les programmes hybrides ont été mis en œuvre n'ait pas été associé à un changement dans la probabilité de faire l'objet d'une révocation, on a observé un changement significatif dans la probabilité d'être réincarcéré pour une nouvelle infraction (voir les tableaux A6 et A7 de l'annexe A pour les résultats détaillés). En particulier, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écopée, on a observé une diminution connexe de 4 % de la probabilité que le délinquant soit réincarcéré pour une nouvelle infraction criminelle. Comme pour les groupes de programmes précédents, la figure 5 montre que les taux de récidive diminuent fortement pour les individus qui ont achevé l'un des programmes hybrides du MPCJ peu avant leur admissibilité à la semi-liberté et qu'ils restent relativement faibles par la suite (notamment, l'augmentation apparente des récidives pour les individus se trouvant dans la fourchette « 40 % à 59 % » est fondée sur une récidive parmi trois délinquants).

Figure 5. Prévalence des résultats de la récidive selon le moment de l'achèvement du programme pour les programmes hybrides du MPCIA et du MPCIA



Note. Il est important de reconnaître que, bien qu'il existe une corrélation apparente entre le moment où le programme hybride d'intensité modérée du MPCIA est terminé et toute révocation, cette corrélation n'est pas statistiquement significative. Le groupe « -80 % à -61 % » ne comprend que trois délinquants, qui ont tous été remis en détention. Dans chacun des groupes « -100 % à -81 % » et « -80 % à -60 % », il n'y avait qu'un seul délinquant, qui a fait l'objet d'une révocation sans nouvelle infraction.

L'analyse de médiation a montré que l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement n'avait pas d'effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement du programme hybride d'intensité modérée et toute nouvelle infraction<sup>17</sup>. L'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement n'a pas atténué la corrélation entre l'achèvement précoce du programme et un taux de récidive plus élevé.

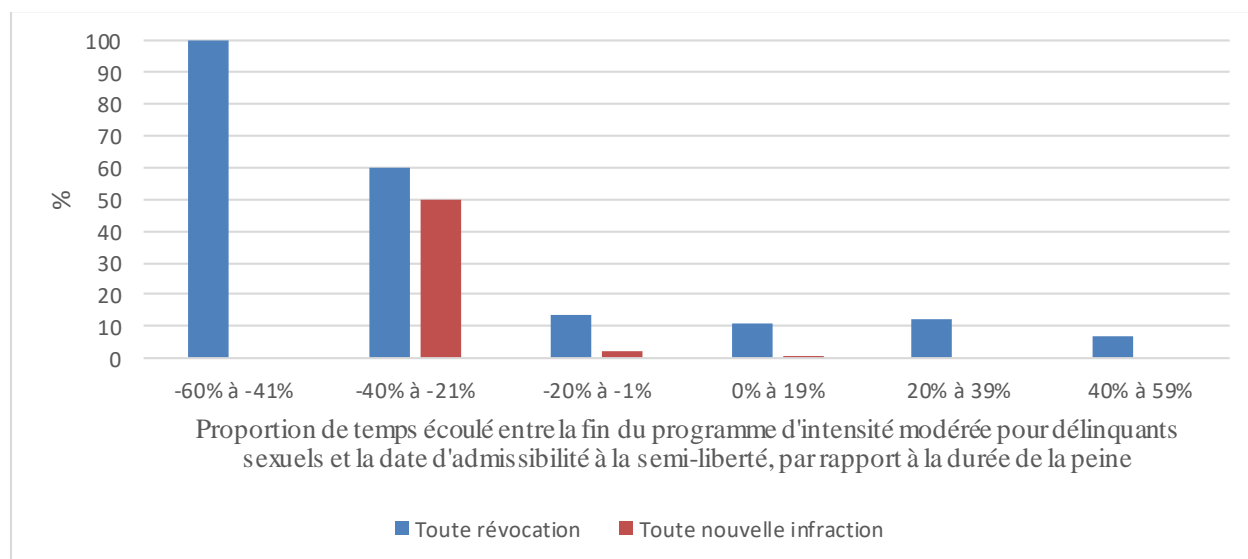
### Programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCIA et du MPCIA

Le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCIA a été associé à une modification de la probabilité que les délinquants soient

<sup>17</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme hybride sur la probabilité de subir une révocation avec une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 17,52$ , RE = 0,96,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme hybride sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 5,09$ , RC = 1,02,  $p = 0,024$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement du programme hybride, n'était pas un prédicteur significatif de toute nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 0,025$ , RE = 0,68,  $p = 0,619$ .

réincarcérés et qu'ils commettent une nouvelle infraction (les résultats détaillés figurent dans les tableaux A8 et A9 de l'annexe A). Plus précisément, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écoulee, on observe une diminution connexe de 1 % et de 6 % de la probabilité que le délinquant soit réincarcéré pour quelque raison que ce soit et pour une nouvelle infraction, respectivement. Comme le montre la figure 6, les taux de récidive chutent de façon marquée chez les délinquants qui terminent un programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels et à qui il reste entre 20 % et 1 % de la peine avant d'atteindre la date d'admissibilité à la semi-liberté, et ils demeurent assez faibles par la suite.

Figure 6. Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment où le programme est terminé pour les programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCJ et du MPCJA



L'analyse de médiation a montré que l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement n'avait pas d'effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement du programme hybride d'intensité modérée et toute révocation<sup>18</sup> ou toute

<sup>18</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels sur la probabilité de subir une révocation, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 8,47$ , RE = 0,99,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 155,60$ , RC = 1,10,  $p = 0,024$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels, n'était pas un prédictif significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 0,60$ , RE = 1,18,  $p = 0,440$ .

révocation avec nouvelle infraction<sup>19</sup>. Cela signifie que, même après que l'on a pris en considération l'effet de l'achèvement du programme de maintien des acquis en établissement, l'achèvement tardif du programme hybride était toujours préférable à l'achèvement précoce du programme hybride.

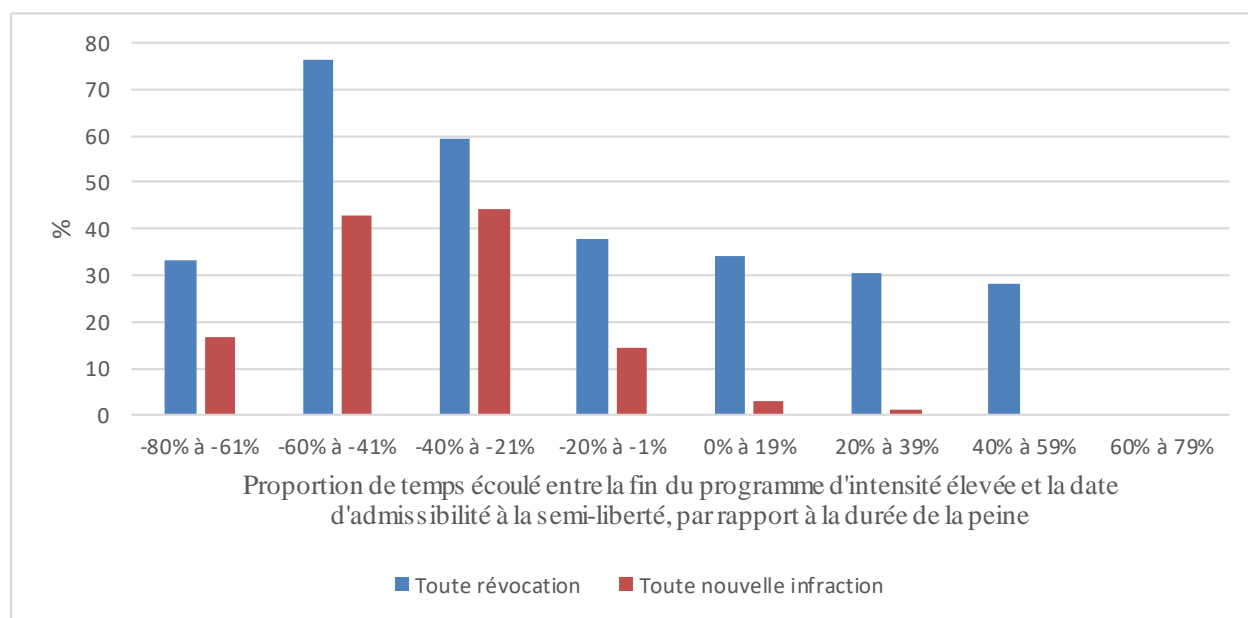
### **Programmes d'intensité élevée du MPCCI**

Le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCCI a été associé à un changement dans la probabilité d'une réincarcération et d'une réincarcération avec une nouvelle infraction (les résultats détaillés figurent dans les tableaux A10 et A11 de l'annexe A). En particulier, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écoulee, on observe une diminution connexe de 1 % de la probabilité que le délinquant soit réincarcéré et une diminution de 5 % de la probabilité qu'il commette une nouvelle infraction. Comme dans le cas des programmes d'intensité modérée pour délinquants sexuels, les taux de récidive chutent nettement pour les délinquants qui terminent un programme d'intensité élevée du MPCCI alors qu'il leur reste entre 20 % et 1 % de la peine avant d'atteindre la date d'admissibilité à la semi-liberté, et restent relativement faibles par la suite.

---

<sup>19</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels sur la probabilité de subir une révocation avec une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 21,99$ , RE = 0,94,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 155,60$ , RC = 1,10,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels, n'était pas un prédicteur significatif des révocations avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 0,39$ , 0,59,  $p = 0,534$ .

Figure 7. Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme pour les programmes d'intensité élevée du MPCJ



L'analyse de médiation a révélé que l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement a eu un effet médiateur partiel sur la corrélation entre le moment de l'achèvement des programmes d'intensité élevée du MPCJ et toute révocation<sup>20</sup> et toute révocation avec une nouvelle infraction<sup>21</sup>. Cela signifie que, si l'achèvement tardif du

<sup>20</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ sur la probabilité de subir une révocation, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 12,86$ , RE = 0,99,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 142,22$ , RC = 1,04,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ, était un prédicteur significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 4,60$ , RE = 0,80,  $p = 0,032$ . L'étape 4 des analyses a révélé que, si l'on tient compte du médiateur, le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ continue d'être un prédicteur significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 16,91$ , RE = 0,99,  $p < 0,001$ .

<sup>21</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ sur la probabilité de toute révocation avec une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 145,29$ , RE = 0,95,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 142,22$ , RC = 1,04,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, en contrôlant le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCJ, était un prédicteur significatif de toute révocation avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 11,24$ , RE = 0,40,  $p = 0,001$ . L'étape 4 des analyses a révélé que, si l'on tient compte du médiateur, le moment de l'achèvement du programme d'intensité élevée du MPCJ continuait d'être un prédicteur significatif de toute révocation avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 156,65$ , RE = 0,95,  $p < 0,001$ .

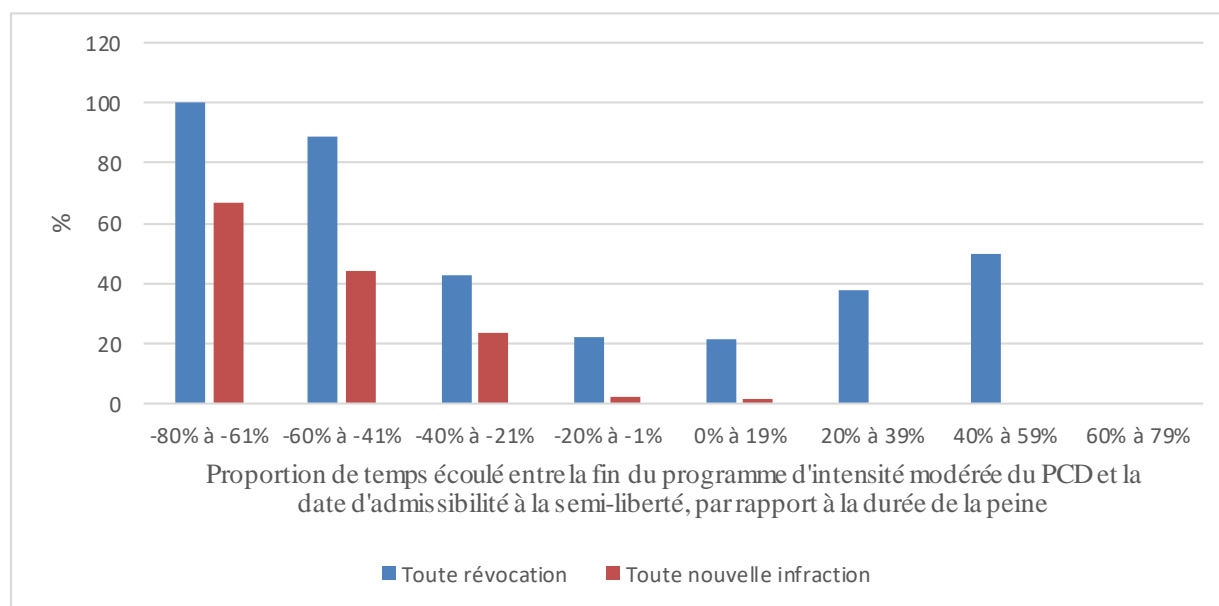
programme est toujours préférable à l'achèvement précoce du programme en ce qui concerne les nouveaux comportements criminels, la corrélation est plus faible lorsqu'on tient compte de l'effet de l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement.

### **PCD**

Le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD a été associé à un changement dans la probabilité de faire l'objet d'une révocation et d'une réincarcération pour une nouvelle infraction (les résultats détaillés figurent dans les tableaux A12 et A13 de l'annexe A). Précisément, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écoulee à l'achèvement du programme, on a observé une diminution connexe de 1 % de la probabilité que la délinquante fasse l'objet d'une révocation pour quelque raison que ce soit et une diminution associée de 6 % de la probabilité que la délinquante soit réincarcérée avec une nouvelle infraction. Comme on peut le voir dans la figure 8, les taux de récidive diminuent considérablement pour les individus qui ont terminé le PCD récemment avant l'admissibilité à la semi-liberté (p. ex. le groupe « -20 % à 1 % ») et restent faibles.



Figure 8. Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD



Note. Il est important de reconnaître qu'il y a très peu de délinquantes qui se situent aux extrémités de l'axe des x (c.-à-d. celles qui ont terminé le PCD très tôt ou très tard dans leur peine). Bien qu'il semble que le taux de révocation commence à augmenter pour celles qui terminent leur programme plus tard durant leur peine, cela ne reflète pas une tendance statistiquement significative (p. ex. seules deux délinquantes se situent dans la catégorie « 40 % à 59 % », dont l'une est retournée en détention).

Les analyses de médiation ont montré que l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement a eu un effet médiateur partiel sur la corrélation entre le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD et la probabilité d'une réincarcération<sup>22</sup> et d'une révocation avec une nouvelle infraction<sup>23</sup>. Cela signifie que, bien que

<sup>22</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD sur la probabilité d'une réincarcération, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 4,67$ , RE = 0,99,  $p = 0,03$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 21,68$ , RC = 1,03,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD, était un prédicteur significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 8,69$ , RE = 0,64,  $p = 0,003$ . L'étape 4 des analyses a révélé que, si l'on tient compte du médiateur, le moment où le programme d'intensité modérée du PCD est terminé continue d'être un prédicteur significatif de toute révocation,  $\chi^2(1) = 7,15$ , RE = 0,99,  $p = 0,008$ .

<sup>23</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD sur la probabilité de réincarcération avec une nouvelle infraction, indépendamment du médiateur, était significative,  $\chi^2(1) = 58,75$ , RE = 0,94,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement, était également significative,  $\chi^2(1) = 21,23$ , RC = 1,03,  $p < 0,001$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCD, était un prédicteur significatif de toute révocation avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 4,86$ , RE = 0,36,  $p = 0,028$ . L'étape 4 des analyses a révélé que, si l'on tient compte du médiateur, le moment où le programme

l'achèvement tardif du programme soit toujours préférable à l'achèvement précoce du programme en ce qui concerne le retour en détention, la corrélation est plus faible si l'on tient compte de l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement.

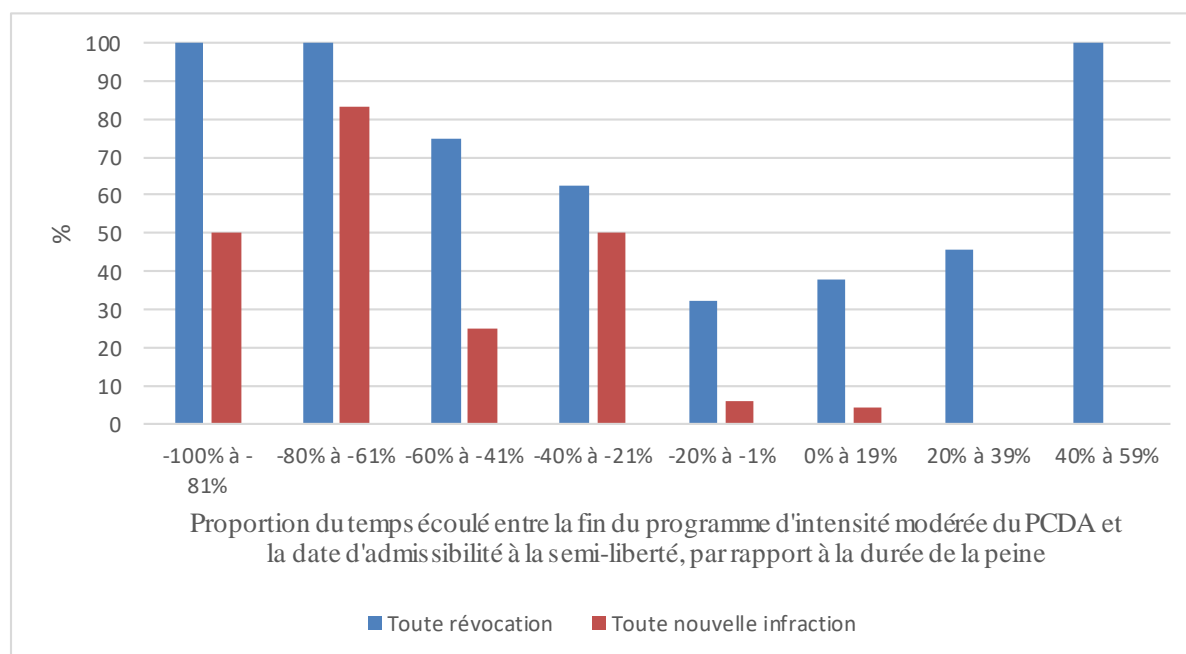
### **PCDA**

Le moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du PCDA n'était pas associé à un changement dans la probabilité de subir une quelconque révocation (les résultats détaillés sont présentés dans le tableau A14 de l'annexe A). Cela signifie que le moment de l'achèvement des programmes n'est pas lié à une réincarcération pour quelque raison que ce soit. Cependant, le moment où les programmes d'intensité modérée du PCDA sont terminés est associé à un changement dans la probabilité de réincarcération avec une nouvelle infraction (les résultats détaillés sont présentés dans le tableau A15 de l'annexe A). Précisément, pour chaque augmentation de 1 % de la proportion de la peine écoulee à la fin du programme, on observe une diminution de 3 % de la probabilité que la délinquante récidive. La figure 9 montre que les taux de récidive diminuent pour les individus qui ont terminé les programmes d'intensité modérée du PCDA relativement récemment avant l'admissibilité à la semi-liberté (p. ex. le groupe « -20 % à -1 % »).

---

d'intensité modérée du PCD est terminé continue d'être un prédicteur significatif de toute révocation avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 66,62$ , RE = 0,94,  $p < 0,001$ .

Figure 9. Prévalence des résultats de la récidive en fonction du moment de l'achèvement du programme d'intensité modérée du PCDA



Note. Il est important de reconnaître qu'il y a très peu de délinquantes qui se situent aux extrémités de l'axe des x (c.-à-d. celles qui ont terminé le PCDA très tôt ou très tard dans leur peine).

Des analyses de médiation ont été effectuées pour déterminer si l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement avait un effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement des programmes du PCDA et la réincarcération avec une nouvelle infraction. Les analyses de médiation ont montré que l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement n'avait pas d'effet médiateur sur la corrélation entre le moment de l'achèvement des programmes du PCDA et le fait de subir une révocation avec une nouvelle infraction<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> À l'étape 1 du modèle de médiation, la régression du moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du PCDA sur la probabilité d'une réincarcération avec une nouvelle infraction, indépendamment du modérateur, était significative,  $\chi^2(1)=22,22$ , RE = 0,97,  $p < 0,001$ . L'étape 2 a montré que la régression du moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du PCDA sur le médiateur, l'achèvement d'un programme de maîtrise de soi en établissement, était également significative,  $\chi^2(1)=8,47$ , RC = 1,02,  $p = 0,004$ . L'étape 3 du processus de médiation a montré que le médiateur, contrôlant le moment de l'achèvement des programmes d'intensité modérée du PCDA, n'était pas un facteur prédictif significatif de toute révocation avec une nouvelle infraction,  $\chi^2(1) = 1,26$ , RE = 0,62,  $p = 0,261$ .

## Analyse

La présente étude avait pour but d'examiner la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme correctionnel principal et les résultats en matière de récidive, afin de déterminer le moment optimal de la prestation des programmes tout au long de la peine du délinquant. Les résultats ont montré que, pour la plupart des programmes, l'achèvement tardif était associé à une diminution des taux de récidive, en particulier des taux de nouvelle infraction, les réductions de la récidive atteignant un plateau après la date d'admissibilité à la semi-liberté des délinquants<sup>25</sup>. Cela s'aligne sur des recherches semblables menées par Duwe (2018) et Scaggs et coll. (2016), qui ont constaté que l'achèvement tardif du programme était lié à des résultats plus positifs en matière de récidive. Les résultats de la médiation ont montré que, si l'achèvement d'un programme de maintien des acquis en établissement atténuait parfois l'effet négatif de l'achèvement précoce du programme principal, cela n'annulait pas complètement les avantages de l'achèvement d'un programme principal plus tard dans la peine.

Il est quelque peu surprenant que la corrélation entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et la récidive soit plus prononcée pour les révocations avec infraction que pour toute révocation. En général, les modèles statistiques avec un taux de base plus élevé auraient une plus grande puissance statistique pour détecter des corrélations statistiquement significatives. Il est toutefois possible qu'il y ait une plus grande variabilité dans la façon dont les délinquants font l'objet d'une révocation quelle qu'en soit la raison (p. ex. le pouvoir discrétionnaire de l'agent de libération conditionnelle ainsi que le comportement du délinquant), par rapport aux cas où il y a révocation pour une nouvelle infraction, ce qui entraîne une plus grande variabilité des erreurs statistiques dans les modèles statistiques. Il se peut également que le moment de l'achèvement du programme principal ait une incidence plus importante sur le comportement délinquant, plutôt que le large éventail de comportements qui peuvent entraîner une révocation sans nouvelle infraction.

Étant donné le peu de chercheurs qui ont examiné le moment de la participation aux

---

<sup>25</sup> Ce résultat repose uniquement sur les chiffres montrant la prévalence des résultats de la récidive pour chaque catégorie de 20 % de variation du moment de l'achèvement des programmes. Cela ne tient pas compte des variables de contrôle ou des variations des périodes de surveillance dans la collectivité disponibles. Ce résultat n'a pas pu être confirmé à l'aide de la régression de Cox, car cette approche statistique se concentre sur l'effet linéaire du moment des programmes sur les résultats de la récidive.

programmes, ces résultats représentent une contribution importante à notre compréhension de la façon d'optimiser l'efficacité des programmes correctionnels. Contrairement aux travaux de Papp et de ses collègues (2019), la présente recherche a révélé que certains des taux de récidive les plus élevés ont été observés chez les délinquants qui ont suivi leur premier programme correctionnel principal au début de leur peine. La notion selon laquelle l'achèvement précoce des programmes peut donner aux délinquants l'occasion de mettre en pratique les compétences acquises dans l'environnement carcéral contrôlé, ce qui entraîne un changement de comportement soutenu à la libération, ne semble pas tenir dans le contexte fédéral canadien. L'achèvement des programmes correctionnels plus tôt dans la peine des délinquants peut réduire leur capacité non seulement de retenir les connaissances et les compétences acquises dans le cadre des programmes, mais aussi de transformer ces compétences en un changement de comportement prolongé au moment de la libération. En revanche, il semble que les délinquants qui terminent un programme principal plus tard dans leur peine bénéficient du caractère récent de l'expérience et sont mieux à même d'appliquer les compétences acquises aux situations difficiles rencontrées dans la collectivité.

Il est important de reconnaître que l'achèvement d'un programme correctionnel principal après la date d'admissibilité à la semi-liberté ne semble présenter qu'un avantage minime, au-delà de ce que l'on obtient déjà en achevant le programme juste avant l'admissibilité à la semi-liberté. Notamment, les résultats actuels ne sont pas susceptibles d'être un effet des délinquants à risque élevé dont on s'attend à ce qu'ils soient libérés d'office, et qui sont donc aiguillés vers des programmes plus tard dans leur peine, car les modèles statistiques sont contrôlés en fonction du risque, du besoin et, pour les délinquants, du type de mise en liberté. Du point de vue pratique, il y a des avantages significatifs pour le délinquant à terminer son programme avant d'être admissible à la semi-liberté, car la participation à des interventions correctionnelles, et les gains associés au traitement découlant de cette participation, est un indicateur spécifique du changement chez le délinquant évalué par la Commission des libérations conditionnelles du Canada lorsqu'elle prend des décisions en matière de libération discrétionnaire (Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2020). En conséquence, des recherches antérieures ont confirmé que le fait de terminer un programme correctionnel rend les délinquants plus susceptibles d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire (SCC, 2020). Par conséquent, le fait de veiller à ce que les délinquants terminent leur programme correctionnel

principal avant d'être admissibles à la semi-liberté contribue non seulement à améliorer les résultats en matière de récidive, mais aussi à ce que les délinquants présentent une bonne demande de libération conditionnelle qui a plus de chances d'être acceptée.

La présente étude de recherche a adopté une approche différente pour examiner le calendrier des programmes correctionnels, en examinant le moment de l'achèvement du programme dans la peine des délinquants plutôt que sa proximité par rapport à la libération, comme l'ont fait Duwe (2018) et Scaggs et coll. (2016). Isolément, les présents résultats ne permettent pas de conclure que l'achèvement d'un programme principal plus proche de la libération entraîne de meilleurs résultats en matière de récidive; cependant, lorsque l'on examine les résultats actuels en combinaison avec les recherches existantes (Duwe, 2018; Scaggs et coll., 2016), il semble probable que ce soit le cas. Il semble prudent de faire en sorte que les délinquants terminent leurs programmes principaux requis à temps pour leur libération la plus rapide possible.

Malheureusement, les résultats actuels montrent que de nombreux délinquants ne terminent pas leur premier programme correctionnel principal avant d'être admissibles à la semi-liberté, ce qui correspond à une évaluation récente (SCC, 2020). Le personnel et les délinquants ont avancé de nombreuses raisons pour expliquer ce retard, notamment le manque de ressources, l'accessibilité des programmes, le début tardif des programmes et les problèmes de gestion de la population (SCC, 2020). Le début tardif des programmes peut avoir une incidence supplémentaire sur l'expérience correctionnelle des délinquants. Des recherches ont montré que certaines des raisons les plus courantes pour lesquelles les délinquants à faible risque retardent ou annulent leur demande de libération conditionnelle sont le fait d'éviter une décision défavorable ou l'inachèvement du programme (Farrell MacDonald, 2017). Bien que cette recherche indique qu'un retard ou une annulation n'a pas eu d'effet négatif sur la probabilité de décisions de libération futures, cela a retardé le moment de la réinsertion sociale. À l'avenir, il conviendra d'étudier comment optimiser les procédures de prestation de services afin de s'assurer que les délinquants terminent les programmes correctionnels requis avant leur date d'admissibilité à la semi-liberté, mais le plus près possible de celle-ci.

Il convient de noter qu'il existe d'autres considérations, au-delà de la récidive, qui peuvent amener les organismes correctionnels à s'efforcer de faire en sorte que les délinquants terminent les programmes correctionnels plus tôt dans leur peine. La réussite d'un programme

principal déclenche souvent un examen de réévaluation de la cote de sécurité (SCC, 2018b), ce qui donne l'occasion aux délinquants de passer à un niveau de sécurité inférieur avant leur mise en liberté. La participation à un programme correctionnel peut également avoir un effet positif sur l'adaptation à l'établissement. Le fait d'avoir la possibilité de démontrer les gains du traitement à la fois pendant le programme (tels que décrits dans le rapport final du programme) et après le programme (tels que démontrés par l'amélioration du comportement en établissement) fournit des renseignements importants pris en considération par la Commission des libérations conditionnelles du Canada au moment de prendre des décisions sur la mise en liberté (Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2020). Le fait de terminer un programme correctionnel si près de la date de libération discrétionnaire la plus proche peut signifier que les membres de la Commission des libérations conditionnelles du Canada ne tiennent pas suffisamment compte de ces renseignements.

### **Limites et orientations futures**

Il est important de noter plusieurs limites associées à la méthodologie actuelle. Étant donné que les délinquants qui n'ont pas terminé un programme ont été retirés de l'échantillon de l'étude et que l'inachèvement d'un programme aurait une incidence sur le moment où le premier programme principal est terminé, on ne sait pas comment les résultats actuels peuvent être appliqués à l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Les comparaisons avec les personnes exclues de l'étude ont révélé que les personnes incluses dans l'étude actuelle présentaient un risque et des besoins moindres et étaient plus susceptibles de bénéficier d'une libération discrétionnaire. Une analyse future pourrait permettre d'évaluer si le moment de l'achèvement du premier programme principal pour ceux qui ont des antécédents de non-achèvement d'un programme s'aligne sur les résultats actuels. Les délinquants condamnés à une peine de durée indéterminée ou à perpétuité ont également été exclus de la présente étude, car il n'a pas été possible de calculer la proportion de temps entre l'achèvement du premier programme principal et la date d'admissibilité à la semi-liberté, en fonction de la durée de la peine. Étant donné que près d'un quart des délinquants sous responsabilité fédérale purgent des peines de durée indéterminée (Sécurité publique, 2020), des recherches futures pourraient examiner si le nombre de jours entre la fin du programme et la libération dans la collectivité est associé aux résultats en matière de récidive.

En outre, plusieurs programmes ont été exclus de la présente étude parce que trop peu de

délinquants s'y sont inscrits et ont terminé le programme (p. ex. programme intégré pour Inuits – délinquants sexuels) ou, comme dans le cas du module interventionnel pour délinquantes, parce que la durée du programme était trop différente pour que l'on puisse combiner l'échantillon avec un autre programme. Dans d'autres cas, des volets de programmes distincts ont été combinés pour créer des catégories de programmes dont la taille de l'échantillon était suffisante pour que la modélisation statistique produise des résultats fiables (p. ex. les programmes du MPCIA-VM et d'intensité modérée intégré pour Inuits ont été regroupés, tous les programmes d'intensité élevée du MPCIA ont été regroupés). La limite de cette approche est que les tendances ont été déterminées en fonction du programme ayant le plus grand nombre d'achèvements et peuvent masquer des tendances divergentes dans des programmes moins importants. Si plus de temps passe et qu'il y a par la suite plus d'achèvements de programmes tels que le programme d'intensité modérée intégré pour Inuits, une analyse supplémentaire devrait être effectuée pour que l'on s'assure que les résultats sont toujours valables.

Il est important de reconnaître que, pour de nombreux modèles statistiques, l'hypothèse des risques proportionnels de la régression de Cox a été violée. Cela indique que l'effet du moment de l'achèvement du premier programme principal sur les résultats de la révocation varie en fonction de la durée de la surveillance dans la collectivité du délinquant. Il est probable que les leçons apprises pendant le programme correctionnel aient le plus d'incidence au début de la période de surveillance dans la collectivité, mais que, avec le temps, d'autres facteurs jouent un rôle plus important dans la réussite du délinquant. Les recherches futures pourraient diviser la période de suivi pour évaluer si l'hypothèse des risques proportionnels se vérifie sur une période plus courte.

Enfin, il est important de noter que l'analyse de médiation visant à déterminer si l'achèvement du programme de maintien des acquis en établissement a un effet médiateur sur l'association entre le moment de l'achèvement du premier programme principal et la récidive n'était pas limitée aux seules personnes aiguillées vers des programmes de maintien des acquis. Il est possible que l'inclusion de personnes non aiguillées vers des programmes de maintien des acquis en établissement ait réduit notre capacité d'évaluer l'effet des programmes de maintien des acquis.



## **Conclusions**

L'étude actuelle représente une étape importante dans la détermination du moment optimal pour l'achèvement d'un programme dans la peine d'un délinquant. Les résultats donnent à penser que le caractère récent de la participation à un programme a une incidence sur la récurrence, l'achèvement tardif du programme étant associé à des taux de récurrence réduits par rapport à l'achèvement précoce d'un programme. Il semble qu'il y ait peu d'avantages supplémentaires à terminer un programme principal après avoir atteint l'admissibilité à la semi-liberté, au-delà des avantages obtenus en terminant le programme juste avant l'admissibilité à la semi-liberté; par conséquent, l'achèvement optimal du programme est juste avant l'atteinte de l'admissibilité à la semi-liberté. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour optimiser l'exécution du programme avant la libération la plus précoce possible.

## Bibliographie

- Andrews, D.A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5<sup>e</sup> éd.), New Providence : Routledge.
- Andrews, D.A., Bonta, J. et Hoge, R.D. (1990). « Classification for effective rehabilitation », *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19-52, <https://doi.org/10.1177/0093854890017001004>.
- Barron, R.M. et Kenny, D.A. (1986). « The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations », *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 1173-1182.
- Bonta, J. et Andrews, D.A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*, Ottawa, ON : Sécurité publique Canada.
- Brown, S.L. et Motiuk, L.L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (Rapport de recherche R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Bureau du vérificateur général du Canada (2015). *La préparation des détenus à la mise en liberté — Service correctionnel Canada*, consulté sur [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201504\\_06\\_f\\_40352.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201504_06_f_40352.html).
- Bureau du vérificateur général du Canada (2016). *La préparation des détenus autochtones à la mise en liberté — Service correctionnel Canada*, consulté sur [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201611\\_03\\_f\\_41832.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201611_03_f_41832.html).
- Bureau du vérificateur général du Canada (2017). *La préparation des détenues à la mise en liberté — Service correctionnel Canada*, consulté sur [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_201711\\_05\\_f\\_42670.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201711_05_f_42670.html).
- Commission des libérations conditionnelles du Canada (2020). *Manuel des politiques décisionnelles à l'intention des commissaires* (2<sup>e</sup> éd.). Ottawa, ON : Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- Day, A., Ross, S., Casey, S., Vess, J., Johns, D. et Hobbs, G. (2019). « The intensity and timing of sex offender treatment », *Sexual Abuse*, 31(4), 397-409, doi : 10.1177/1079063217745069.
- Dowden, C. et Andrews, D.A. (2000). « Effective correctional treatment and violent reoffending: A meta-analysis », *Canadian Journal of Criminology*, 42(4), 449-467.
- Duwe, G. (2012). « Evaluating the Minnesota Comprehensive Offender Reentry Plan (MCORP): Results from a randomized experiment », *Justice Quarterly*, 29, 347-383, doi : 10.1080/07418825.2011.555414.

- Duwe, G. (2018). « The effects of the timing and dosage of correctional programming on recidivism », *Journal of Offender Rehabilitation*, 57(3-4), 256-271 doi : 10.1080/10509674.2017.1401025.
- Duwe, G. (2019). « Optimizing the Effectiveness of Correctional Programming: The Importance of Dosage, Timing, and Sequencing », *American Enterprise Institute*, 1-6.
- Farrell MacDonald, S. (2017). *Motifs des renoncations, des reports et des retraits des demandes d'examen en vue d'une libération conditionnelle : Étude des indicateurs relatifs aux délinquants à faible risque* (Rapport de recherche R-396), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Gobeil, R., Blanchette, K. et Stewart, L. (2016). « A meta-analytic review of correctional interventions for women offenders: Gender-neutral versus gender-informed approaches », *Criminal Justice and Behavior*, 43(3), 301-322.
- Hanson, R.K., Bourgon, G., Helmus, L. et Hodgson, S. (2009). « The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis », *Criminal Justice and Behavior*, 36(9), 865-891.
- Lipton, D., Martinson, R. et Wilks, J. (1975). *The effectiveness of correctional treatment: A survey of treatment evaluation studies*, New York : Praeger.
- Martinson, R. (1974). « What works? Questions and answers about prison reform », *The Public Interest*, 22, 22-54.
- Martinson, R. (1976). « California research at the crossroads », *Crime & Delinquency*, 22(2), 180-191.
- Motiuk, L.L. (1997). « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants », dans *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle* (vol. 9, p.18-22), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L.L. (1998). *Utilisation de facteurs dynamiques pour mieux prévoir l'issue de la mise en liberté*, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L. et Vuong, B. (2018). *Élaboration et validation d'un Indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada* (Rapport de recherche R-403), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Papp, J., Wooldredge, J. et Pompoco, A. (2019). « Timing of prison programs and the odds of returning to prison », *Corrections*, 1-26, doi : 10.1080/23774657.2019.1598308.
- Scaggs, S., Bales, W.D., Clark, C., Ensley, D., Coltharp, P. et Blomberg, T.G. (2016). *An assessment of substance abuse treatment programs in Florida's prisons using a random assignment experimental design*, National Institute of Justice.
- Sécurité publique (2020). *2019 Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté*

*sous condition*, Ottawa, ON : Sécurité publique.

Service correctionnel du Canada (2014). *Cadre du processus d'évaluation initiale et du Plan correctionnel*, (DC 705), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2018a). *Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*, (LD 726-2), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2018b). *Réévaluation de la cote de sécurité des détenus* (DC 710-6), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2019). *Programmes correctionnels pour hommes*, consulté sur <https://www.csc-scc.gc.ca/002/002-0002-fr.shtml#mm>.

Service correctionnel du Canada (2020). *Évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale*, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Stewart, L., Wardrop, K., Wilton, G., Thompson, J., Derkzen, D. et Motiuk, L. (2017). *Fiabilité et validité de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé* (Rapport de recherche R-395), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wexler, H.K., Falkin, G.P. et Lipton, D.S. (1990). « Outcome evaluation of a prison therapeutic community for substance abuse treatment », *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 71-92.

## Annexe A : Résultats supplémentaires

Tableau A1a

*Comparaison entre les personnes qui ont achevé ou non des programmes*

|  | Groupe d'étude<br>(N = 8 633) | Les personnes ayant des programmes<br>non achevés<br>(N = 1 148) |
|--|-------------------------------|--|
|  | % (n)                         | % (n)  |
| <b>Sexe</b>  |                               |  |
| Hommes   | 85,3 (7 367)                  | 71,8 (824)   |
| Femmes   | 14,7 (1 266)                  | 28,2 (324)   |
| Autochtones  | 21,8 (1 879)                  | 28,8 (331)   |
| <b>EFS au moment de la<br/>mise en liberté</b>     |                               |  |
| Faible   | 9,0 (778)                     | 8,3 (95)   |
| Modéré   | 47,7 (4 120)                  | 43,0 (494)   |
| Élevé  | 43,3 (3 734)                  | 48,7 (559)   |
| <b>IDAFD-R au moment de<br/>la mise en liberté</b> |                               |  |
| Faible   | 3,1 (268)                     | 1,66 (19)  |
| Modéré   | 46,2 (3 984)                  | 34,7 (410)   |
| Élevé  | 50,7 (4 380)                  | 62,6 (719)   |
| <b>Infraction</b>                                  |                               |  |
| Violente <sup>a</sup>                              | 55,8 (4 819)                  | 59,2 (679)   |
| Non violente                                       | 44,2 (3 814)                  | 40,9 (469)   |
| <b>Type de mise en liberté</b>                     |                               |  |
| Semi-liberté                                       | 57,9 (4 999)                  | 33,5 (385)   |
| Libération<br>conditionnelle totale                | 2,4 (205)                     | 0,9 (10)   |
| Libération d'office                                | 39,7 (3 429)                  | 65,6 (753)   |

<sup>a</sup> Les infractions violentes comprenaient celles visées à l'annexe 1 ou les homicides.

Tableau A1b

*Comparaison entre les personnes qui ont achevé ou non des programmes*

|  | M (ÉT)      | M (ÉT)      |
|--|-------------|-------------|
| Âge au moment de la<br>mise en liberté | 37,0 (11,5) | 35,0 (11,1) |
| IRC à l'admission                      | 13,7 (6,8)  | 15,4 (7,0)  |
| Durée de la peine (en<br>années)       | 3,4 (1,8)   | 3,6 (1,9)   |

Tableau A2

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPC-VM et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|
|  |  |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 37,62***                               | 1,04              | 1,03      | 1,06      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 46,31***                               | 1,74              | 1,48      | 2,04      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 1,87 <sup>ns</sup>                     | 1,12              | 0,95      | 1,32      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 38,07***                               | 0,98              | 0,97      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 379,01***                              | 0,21              | 0,18      | 0,24      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 4,72*                                  | 1,20              | 1,02      | 1,42      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 570,82 (6)***     |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 38,25***                               | 1,04              | 1,03      | 1,06      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 45,30***                               | 1,73              | 1,48      | 2,03      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 4,79*                                  | 1,20              | 1,02      | 1,41      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 32,23***                               | 0,98              | 0,97      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 381,29***                              | 0,21              | 0,18      | 0,24      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 5,70*                                  | 1,22              | 1,04      | 1,44      |
| Variable de la proportion du temps                             | 24,84***                               | 0,99              | 0,99      | 0,99      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 601,06 (7)***     |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 30,24 (1)***      |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels a été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N = 3\ 035$ ) = 11,35,  $p < 0,001$ ). Le rapport de risque associé à la variable de la proportion du temps change à différents moments de la période de suivi. <sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.

Tableau A3

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCl-VM et toute nouvelle infraction

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|
|  |  |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 15,78***                               | 1,07              | 1,04      | 1,11      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 2,64 <sup>ns</sup>                     | 1,41              | 0,93      | 2,13      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 7,50**                                 | 1,81              | 1,18      | 2,76      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 14,55***                               | 0,96              | 0,94      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 50,80***                               | 0,22              | 0,15      | 0,33      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 0,21 <sup>ns</sup>                     | 0,90              | 0,56      | 1,43      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 107,81 (6)***     |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 20,98***                               | 1,08              | 1,05      | 1,12      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 0,27 <sup>ns</sup>                     | 1,12              | 0,73      | 1,71      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 3,43 <sup>ns</sup>                     | 1,51              | 0,98      | 0,96      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 2,71 <sup>ns</sup>                     | 0,98              | 0,96      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 50,10***                               | 0,21              | 0,14      | 0,33      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 0,29 <sup>ns</sup>                     | 1,14              | 0,71      | 1,83      |
| Variable de la proportion du temps                             | 211,76***                              | 0,94              | 0,94      | 0,95      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 377,84 (7)***     |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 270,03 (1)***     |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels a été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N = 3\ 035$ ) = 10,65,  $p < 0,001$ ). Le rapport de risque associé à la variable de la proportion du temps change à différents moments de la période de suivi. <sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.





Tableau A4

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|
|  |  |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 17,53***                               | 1,05              | 1,03      | 1,07      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 1,94 <sup>ns</sup>                     | 1,25              | 0,91      | 1,72      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 0,91 <sup>ns</sup>                     | 1,18              | 0,84      | 1,64      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 7,79**                                 | 0,98              | 0,96      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 80,45***                               | 0,22              | 0,16      | 0,30      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 0,22 <sup>ns</sup>                     | 0,92              | 0,64      | 1,31      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 126,21 (6)***     |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 17,11***                               | 1,05              | 1,03      | 1,07      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 1,70 <sup>ns</sup>                     | 1,24              | 0,90      | 1,70      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 1,68 <sup>ns</sup>                     | 1,26              | 0,90      | 1,78      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 7,15**                                 | 0,98              | 0,96      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 78,26***                               | 0,22              | 0,16      | 0,31      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 0,18 <sup>ns</sup>                     | 0,93              | 0,65      | 1,32      |
| Variable de la proportion du temps                             | 1,80 <sup>ns</sup>                     | 1,00              | 0,99      | 1,00      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 129,96 (7)        |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 3,75 (1)          |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels a été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N = 594) = 5,76, p = 0,016. Le rapport de risque associé à la variable de la proportion du temps change à différents moments de la période de suivi. <sup>ns</sup> non significatif, \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.



Tableau A5

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du MPCIA-VM et intégré pour Inuits (délinquants NS) et toute nouvelle infraction

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|
|  |  |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 4,04*                                  | 1,07              | 1,00      | 1,14      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 0,14 <sup>ns</sup>                     | 1,19              | 0,47      | 3,01      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 0,12 <sup>ns</sup>                     | 1,18              | 0,45      | 3,09      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 2,24 <sup>ns</sup>                     | 0,96              | 0,91      | 1,01      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 16,74***                               | 0,11              | 0,04      | 0,32      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 1,25 <sup>ns</sup>                     | 0,50              | 0,15      | 1,69      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 26,92 (6)***      |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>                                   | 3,14 <sup>ns</sup>                     | 1,06              | 0,99      | 1,13      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 0,02 <sup>ns</sup>                     | 0,93              | 0,35      | 2,46      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                           | 2,88 <sup>ns</sup>                     | 2,43              | 0,87      | 6,79      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 1,29 <sup>ns</sup>                     | 0,97              | 0,92      | 1,02      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maintien des acquis | 10,13**                                | 0,17              | 0,06      | 0,51      |
| Aiguillage vers un module motivationnel                        | 0,52 <sup>ns</sup>                     | 0,63              | 0,18      | 2,20      |
| Variable de la proportion du temps                             | 20,35***                               | 0,97              | 0,95      | 0,98      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |  |                   |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 54,28 (7)***      |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 27,36 (1)***      |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N = 594) = 1,75, p = 0,186.

<sup>ns</sup> non significatif, \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.



Tableau A6

*Association entre le moment de l'achèvement d'un programme hybride du MPCII-VM et du MPCIA-VM et toute révocation*

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque   | IC à 95 % |           |
|--|--|------------------------|-----------|-----------|
|  |  |                        | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                        |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 7,10**                                 | 1,04                   | 1,01      | 1,08      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 5,92*                                  | 1,54                   | 1,09      | 2,19      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 3,57 <sup>ns</sup>                     | 1,49                   | 0,99      | 2,26      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 10,63**                                | 0,97                   | 0,95      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 70,30***                               | 0,16                   | 0,10      | 0,25      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,57 <sup>ns</sup>                     | 1,16                   | 0,79      | 1,69      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                        |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 118,17 (6)***          |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                        |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 7,22**                                 | 1,04                   | 1,01      | 1,08      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 5,27*                                  | 1,51                   | 1,06      | 2,15      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 4,01*                                  | 1,55                   | 1,01      | 2,37      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 10,59**                                | 0,97                   | 0,95      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 68,77***                               | 0,16                   | 0,11      | 0,25      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,40 <sup>ns</sup>                     | 1,13                   | 0,77      | 1,67      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 0,53 <sup>ns</sup>                     | 1,00                   | 0,99      | 1,01      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                        |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 119,26 (7)***          |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 1,09 (1) <sup>ns</sup> |           |           |

*Note.* L'hypothèse des risques proportionnels a été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N = 791) = 8,04,  $p = 0,005$ ). Le rapport de risque associé à la variable de la proportion du temps change à différents moments de la période de suivi. <sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.



Tableau A7

*Association entre le moment de l'achèvement du programme hybride du MPCII-VM et du MPCIA-VM et toute nouvelle infraction*

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque | IC à 95 % |           |
|--|--|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                      | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 2,35 <sup>ns</sup>                     | 1,06                 | 0,98      | 1,15      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 0,04 <sup>ns</sup>                     | 1,10                 | 0,44      | 2,78      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 5,19*                                  | 3,34                 | 1,18      | 9,41      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 3,48 <sup>ns</sup>                     | 0,95                 | 0,90      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 11,09*                                 | 0,03                 | 0,00      | 0,24      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,49 <sup>ns</sup>                     | 1,42                 | 0,53      | 3,75      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 25,17 (6)***         |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 3,31 <sup>ns</sup>                     | 1,08                 | 0,99      | 1,18      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 0,94 <sup>ns</sup>                     | 0,59                 | 0,20      | 1,72      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 9,06**                                 | 5,58                 | 1,82      | 17,05     |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 3,79 <sup>ns</sup>                     | 0,94                 | 0,88      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 9,03**                                 | 0,04                 | 0,01      | 0,33      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,21 <sup>ns</sup>                     | 0,76                 | 0,24      | 2,43      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 17,52***                               | 0,96                 | 0,95      | 0,98      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 42,96 (7)***         |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 17,79 (1)***         |           |           |

*Note.* L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N = 791) = 0,52, p = 0,470).

<sup>ns</sup> non significatif, \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.





Tableau A8

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée pour délinquants sexuels du MPCIA et du MPCIA et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque | IC à 95 % |           |
|--|--|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                      | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 23,45***                               | 1,07                 | 1,04      | 1,11      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 2,66 <sup>ns</sup>                     | 1,37                 | 0,94      | 2,01      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 0,68 <sup>ns</sup>                     | 1,17                 | 0,91      | 1,68      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 32,36***                               | 0,96                 | 0,95      | 0,97      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 98,94***                               | 0,16                 | 0,11      | 0,23      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 5,17*                                  | 1,48                 | 1,06      | 2,08      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 225,01 (6)***        |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 23,78***                               | 1,07                 | 1,04      | 1,11      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 2,93 <sup>ns</sup>                     | 1,39                 | 0,95      | 2,04      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 2,11 <sup>ns</sup>                     | 1,32                 | 0,91      | 1,91      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 31,88***                               | 0,96                 | 0,95      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 98,48***                               | 0,16                 | 0,11      | 0,23      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 4,78*                                  | 1,46                 | 1,04      | 2,05      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 8,47**                                 | 0,99                 | 0,98      | 0,99      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 235,81 (7)***        |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 10,80 (1)***         |           |           |

Note. L'échantillon combine l'achèvement des programmes du MPCIA-DS et du MPCIA-DS. L'hypothèse de risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N = 1 280) = 1,60, p = 0,205.

<sup>ns</sup> non significatif, \* p < 0,05, \*\* p < 0,01, \*\*\* p < 0,001

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.



Tableau A9

*Association entre le moment de l'achèvement d'un programme pour délinquants sexuels du MPCIA et du MPCIA et toute nouvelle infraction*

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque | IC à 95 % |           |
|--|--|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                      | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 4,91*                                  | 1,12                 | 1,01      | 1,25      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 0,51 <sup>ns</sup>                     | 1,73                 | 0,38      | 7,85      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 0,38 <sup>ns</sup>                     | 1,54                 | 0,39      | 6,12      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 4,45*                                  | 0,95                 | 0,90      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 3,28 <sup>ns</sup>                     | 0,30                 | 0,08      | 1,10      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 4,37*                                  | 3,76                 | 1,08      | 12,99     |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 31,95 (6)***         |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 5,28*                                  | 1,13                 | 1,02      | 1,25      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 0,52 <sup>ns</sup>                     | 1,76                 | 0,38      | 8,21      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 0,82 <sup>ns</sup>                     | 1,99                 | 0,45      | 8,85      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 1,85 <sup>ns</sup>                     | 0,96                 | 0,91      | 1,02      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 2,20 <sup>ns</sup>                     | 0,34                 | 0,08      | 1,42      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,94 <sup>ns</sup>                     | 1,99                 | 0,49      | 8,05      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 21,99***                               | 0,94                 | 0,91      | 0,96      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 72,27 (7)***         |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 40,32 (1)***         |           |           |

*Note.* L'échantillon combine l'achèvement des programmes du MPCIA-DS et du MPCIA-DS. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N = 1\ 280$ ) = 2,14,  $p = 0,144$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.



Tableau A10

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCCI et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque | IC à 95 % |           |
|--|--|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                      | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 24,40***                               | 1,04                 | 1,02      | 1,05      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 12,24***                               | 1,48                 | 1,19      | 1,85      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 9,91**                                 | 1,35                 | 1,12      | 1,63      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 20,00***                               | 0,98                 | 0,97      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 281,38***                              | 0,20                 | 0,16      | 0,24      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 1,52 <sup>ns</sup>                     | 1,11                 | 0,94      | 1,32      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 390,96 (6)***        |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 19,17***                               | 1,03                 | 1,02      | 1,05      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 12,38***                               | 1,49                 | 1,19      | 1,85      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 13,82***                               | 1,43                 | 1,19      | 1,73      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 20,28***                               | 0,98                 | 0,97      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 276,26***                              | 0,20                 | 0,17      | 0,24      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 2,11 <sup>ns</sup>                     | 1,13                 | 0,96      | 1,34      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 12,86***                               | 0,99                 | 0,99      | 0,99      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 408,00 (7)***        |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 17,04 (1)***         |           |           |

Note. L'échantillon combine l'achèvement des programmes d'intensité élevée du MPCCI-VM, du MPCIA-VM, du MPCCI-DS et du MPCIA-DS. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N = 1\ 666$ ) = 0,35,  $p = 0,555$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.

Tableau A11

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du MPCPI et toute nouvelle infraction

|  | $\chi^2$ de Wald                       | Rapport de<br>risque | IC à 95 % |           |
|--|--|----------------------|-----------|-----------|
|  |  |                      | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                                |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 2,68 <sup>ns</sup>                     | 1,03                 | 0,99      | 1,07      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 2,33 <sup>ns</sup>                     | 1,55                 | 0,88      | 2,74      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 2,34 <sup>ns</sup>                     | 1,46                 | 0,90      | 2,36      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 4,40*                                  | 0,98                 | 0,95      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 51,46***                               | 0,16                 | 0,10      | 0,26      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 0,10 <sup>ns</sup>                     | 1,07                 | 0,70      | 1,65      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 70,58 (6)***         |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la<br/>proportion du temps</b>   |  |                      |           |           |
| Risque statique <sup>a</sup>   | 0,56 <sup>ns</sup>                     | 0,99                 | 0,95      | 1,02      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>  | 0,98 <sup>ns</sup>                     | 1,33                 | 0,76      | 2,33      |
| Type de mise en liberté <sup>c</sup>                                 | 11,63***                               | 2,35                 | 1,44      | 3,83      |
| Âge au moment de la mise en<br>liberté                               | 3,43 <sup>ns</sup>                     | 0,98                 | 0,96      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme<br>communautaire de maintien des<br>acquis | 36,78***                               | 0,20                 | 0,12      | 0,33      |
| Aiguillage vers un module<br>motivationnel                           | 2,47 <sup>ns</sup>                     | 1,43                 | 0,92      | 2,30      |
| Variable de la proportion du temps                                   | 145,29***                              | 0,95                 | 0,95      | 0,96      |
| <i>Ajustement du modèle</i>  |  |                      |           |           |
|  | $\chi^2$ de Wald (dl)                  | 235,00 (7)***        |           |           |
|  | $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl) | 164,42(1)***         |           |           |

Note. L'échantillon combine l'achèvement des programmes d'intensité élevée du MPCPI-VM, du MPCIA-VM, du MPCPI-DS et du MPCIA-DS. L'hypothèse des risques proportionnels a été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N = 1\ 666$ ) = 7,09,  $p = 0,008$ ). Le rapport de risque associé à la variable de la proportion de temps change à différents moments du suivi.

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'IRC.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

<sup>c</sup> La catégorie de référence était la libération discrétionnaire.

Tableau A12

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité élevée du PCD et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|------------------|-------------------|-----------|-----------|
|  |                  |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |                  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 6,01*            | 1,57              | 1,09      | 2,24      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 33,62***         | 2,30              | 1,73      | 3,04      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 14,02***         | 0,97              | 0,96      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 42,52***         | 0,40              | 0,31      | 0,53      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                  |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 90,61 (4)***     |                   |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |                  |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 5,03*            | 1,51              | 1,05      | 2,17      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 34,62***         | 2,33              | 1,76      | 3,09      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 13,01***         | 0,97              | 0,96      | 0,99      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 41,31***         | 0,41              | 0,31      | 0,54      |
| Variable de la proportion du temps                             | 4,67*            | 0,99              | 0,98      | 1,00      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                  |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 96,11(5)***      |                   |           |           |
| $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl)                         | 5,5(1)*          |                   |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N=895) = 0,04,  $p = 0,846$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'EFS.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.



Tableau A13

*Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCD et toute nouvelle infraction*

|  | $\chi^2$ de Wald   | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--------------------|-------------------|-----------|-----------|
|  |                    |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |                    |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 4,41*              | 2,45              | 1,06      | 5,64      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 11,48***           | 3,82              | 1,76      | 8,31      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 2,55 <sup>ns</sup> | 0,97              | 0,93      | 1,01      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 4,90*              | 0,43              | 0,20      | 0,91      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                    |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 24,16(4)***        |                   |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |                    |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 2,15 <sup>ns</sup> | 1,94              | 0,80      | 4,68      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 13,79***           | 4,71              | 2,08      | 10,68     |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 1,02 <sup>ns</sup> | 0,98              | 0,94      | 1,02      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 2,13 <sup>ns</sup> | 0,56              | 0,26      | 1,22      |
| Variable de la proportion du temps                             | 58,75***           | 0,94              | 0,92      | 0,95      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                    |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 82,19(5)***        |                   |           |           |
| $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl)                         | 58,03(1)***        |                   |           |           |

*Note.* L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N=895$ ) = 0,60,  $p = 0,437$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'EFS.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

Tableau A14

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCDA et toute révocation

|  | $\chi^2$ de Wald   | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|--------------------|-------------------|-----------|-----------|
|  |                    |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |                    |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 7,97**             | 1,72              | 1,18      | 2,50      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 7,58**             | 1,60              | 1,14      | 2,23      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 15,66***           | 0,96              | 0,94      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 57,51***           | 0,26              | 0,19      | 0,37      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                    |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 91,34(4)***        |                   |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |                    |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 8,22**             | 1,73              | 1,19      | 2,53      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 7,75**             | 1,61              | 1,15      | 2,24      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 15,31***           | 0,96              | 0,94      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 54,84***           | 0,27              | 0,19      | 0,38      |
| Variable de la proportion du temps                             | 1,34 <sup>ns</sup> | 1,00              | 0,99      | 1,00      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                    |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 93,48(5)***        |                   |           |           |
| $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl)                         | 2,14 <sup>ns</sup> |                   |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1,  $N=372$ ) = 2,29,  $p = 0,130$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'EFS.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.

Tableau A15

Association entre le moment de l'achèvement d'un programme d'intensité modérée du PCDA et toute nouvelle infraction

|  | $\chi^2$ de Wald        | Rapport de risque | IC à 95 % |           |
|--|-------------------------|-------------------|-----------|-----------|
|  |                         |                   | Inférieur | Supérieur |
| <b>Bloc 1 : Variables de contrôle</b>                          |                         |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 0,02 <sup>ns</sup>      | 0,94              | 0,35      | 2,51      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 2,17 <sup>ns</sup>      | 1,74              | 0,83      | 3,61      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 7,91 <sup>**</sup>      | 0,93              | 0,88      | 0,98      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 18,12 <sup>***</sup>    | 0,18              | 0,08      | 0,40      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                         |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 26,19(4) <sup>***</sup> |                   |           |           |
| <b>Bloc 2 : Ajout de la variable de la proportion du temps</b> |                         |                   |           |           |
| Risque statique <sup>a b</sup>                                 | 0,00 <sup>ns</sup>      | 1,01              | 0,36      | 2,84      |
| Besoin dynamique <sup>b</sup>                                  | 3,55 <sup>ns</sup>      | 2,08              | 0,97      | 4,45      |
| Âge au moment de la mise en liberté                            | 3,91 <sup>*</sup>       | 0,95              | 0,91      | 1,00      |
| Achèvement d'un programme communautaire de maîtrise de soi     | 9,68 <sup>**</sup>      | 0,27              | 0,12      | 0,62      |
| Variable de la proportion du temps                             | 22,22 <sup>***</sup>    | 0,97              | 0,96      | 0,98      |
| <i>Ajustement du modèle</i>                                    |                         |                   |           |           |
| $\chi^2$ de Wald (dl)  | 60,58(5) <sup>***</sup> |                   |           |           |
| $\Delta \chi^2$ de Wald ( $\Delta$ dl)                         | 34,39(1) <sup>***</sup> |                   |           |           |

Note. L'hypothèse des risques proportionnels n'a pas été violée dans le modèle ci-dessus ( $\chi^2$  de Wald (1, N=372) = 3,19,  $p = 0,074$ ).

<sup>ns</sup> non significatif, \*  $p < 0,05$ , \*\*  $p < 0,01$ , \*\*\*  $p < 0,001$

<sup>a</sup> Le risque statique a été évalué à l'aide de l'EFS.

<sup>b</sup> Une évaluation de « faible » ou « moyen » était la catégorie de référence.